

peuple et culture

PLANIFICATION

ET

ÉDUCATION POPULAIRE

NUMÉRO
SPÉCIAL

14, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE - PARIS VI^e

42
56

SOMMAIRE

- 1) Taches Nouvelles et Moyens Nouveaux pour
l'Education Populaire Française..... 3
- 2) Commentaires : Obstacles et perspectives .. 37
- 3) Instruments pour connaître les besoins de
l'Education Populaire 79
- Questionnaire..... 97

Attentif à l'évolution constante qui travaille le monde moderne en général et la société française plus particulièrement, notre Mouvement vous présente aujourd'hui un certain nombre de réflexions fondamentales sur les tâches d'Education Populaire.

Il y a un an, J. Dumazedier intervenait sur ce thème au Comité Directeur de « Peuple et Culture » en février 1960. Une décision du Comité Directeur chargea notre bureau national d'élaborer un document de base sur les tâches nouvelles et les moyens nouveaux de l'Education Populaire Française. Fruit d'un travail collectif, un document rédigé entre mars et juin 1960 fut examiné lors du rassemblement des animateurs qui précéda notre Université d'Eté à Houlgate. Notre ami Georges Jean se chargea ensuite de la rédaction du texte. Celui-ci, envoyé à tous les participants, nous est revenu complété et enrichi.

Nous le présentons aujourd'hui, accompagné d'un deuxième texte de commentaires exposé par J. Dumazedier aux Journées Nationales « Peuple et Culture » d'octobre-novembre 1960. Cette étude est suivie d'un exposé de Marie-Françoise Lanfant, responsable de la Commission Sciences Sociales appliquées au progrès de l'Education Populaire, sur les instruments nécessaires à la connaissance des besoins de l'Education Populaire.

Le langage sociologique, employé nécessairement dans une partie de ces documents, pose aux non-spécialistes quelques difficultés d'assimilation. Compte tenu des observations de tous, Joseph Rovin et Bénigno Cacérès ont essayé d'écarter, en revoyant la rédaction finale de l'ensemble de ce cahier qui sera, nous en sommes certains, un des plus importants dans l'histoire de notre Mouvement.

Nous demandons à tous de les lire attentivement. Au moment où l'Education Populaire Française vit une expansion très rapide, il faut que chacun travaille à partir de positions de base solides et réfléchies.

Taches Nouvelles et Moyens nouveaux pour l'Education Populaire

1. - L'Education Populaire dans une société qui change

Dans tous les secteurs de la vie française, les esprits commencent actuellement à se rendre compte des bouleversements que l'accélération du progrès technique, l'expansion de la production, la multiplication des moyens d'information et de diffusion, l'accroissement du temps de loisir, déclenchent dans la société contemporaine.

En même temps, et par voie de conséquence, un besoin grandissant d'information, de formation et de perfectionnement saisit, non seulement les personnes qui remplissent des fonctions de responsabilité, de direction ou d'animation sociale, mais aussi, progressivement, la grande masse des hommes et des femmes qui composent la société française.

Déséquilibres :

Sous la poussée de ces développements, l'on voit naître des déséquilibres de plus en plus marqués entre les exigences de la société et les aspirations culturelles des individus qui la composent :

1. *Un premier déséquilibre* apparaît entre les besoins sans cesse renouvelés de la société technicienne et démocratique et la culture concrète, plus ou moins adéquate, des membres de cette société.

Pour ne citer qu'un exemple, le bon fonctionnement de ces éléments de démocratisation que sont dans les struc-

tures économiques et sociales actuelles les Comités d'Etablissement ou d'Entreprise, exigerait la participation active de tous les salariés. Or, la très grande majorité des travailleurs ne possède pas actuellement la culture sociale et générale nécessaire à cette participation.

2. *Un second déséquilibre* résulte de l'opposition existant entre les aspirations et les pratiques culturelles des diverses classes ou catégories sociales. Beaucoup de *besoins* culturels sont de plus en plus communs et leur satisfaction tendrait à réduire les antagonismes sociaux. Beaucoup de *pratiques* culturelles sont particulières, cloisonnées, et les possibilités d'échange s'en trouvent diminuées. C'est ainsi que le progrès des connaissances tend à accentuer l'écart qui existe par exemple entre la culture de l'ingénieur et celle de l'ouvrier; il en résulte un danger croissant de technocratie, d'incompréhension mutuelle et de déshumanisation des relations sociales.

3. A l'intérieur même des classes ou catégories sociales, se dessine un *troisième déséquilibre*: un fossé se creuse en effet souvent entre la culture des animateurs et leaders, et celle des publics auxquels ils s'adressent. Des cadres s'enferment parfois dans une attitude bureaucratique, ou autoritaire; des usagers répondent par l'indifférence, la passivité ou l'absentéisme.

4. Les déséquilibres ainsi constatés mettent en cause l'inadaptation des individus à la société existante en voie de transformation rapide. Inversement, de nombreuses structures de cette société s'opposent à l'heure actuelle aux possibilités et aspirations des individus et des milieux

sociaux (par exemple en ce qui concerne les possibilités de formation individuelle et de promotion collective) ainsi qu'aux exigences générales du devenir commun. Les structures économiques, sociales et politiques ne favorisent pas toujours l'action socio-culturelle qui veut stimuler l'esprit de participation sociale et l'épanouissement personnel, et souvent même lui font obstacle. Un déséquilibre fondamental existe de ce fait entre la vocation démocratiques de la société française et un grand nombre de ses aspects actuels.

Conséquences des déséquilibres.

Souvent la nature, l'importance et l'orientation de ces besoins et des déséquilibres qui en résultent, ne sont pas perçues clairement. Il est en effet nécessaire pour les découvrir, de vaincre le conformisme, la routine intellectuelle et les intérêts matériels opposés au changement. De peur d'avoir à se poser et à résoudre des problèmes neufs, des responsables dans tous les secteurs de la vie nationale font l'autruche et préfèrent ignorer les réalités qui changent.

De ce fait, et malgré des efforts louables, les institutions publiques, comme les organismes privés d'éducation et de culture, stimulent souvent imparfaitement et soutiennent mal le désir de formation et de perfectionnement des masses, ou n'y répondent que d'une manière partielle et utilitaire.

Les conditions mêmes, humaines et matérielles, d'une vie sociale en pleine évolution contrarient fréquemment

les aspirations à la culture. Parmi ces conditions, les horaires et cadences de travail, la durée des transports, la médiocrité de l'habitat, les difficultés financières limitent singulièrement le temps et les forces que la plupart des membres de notre société pourraient consacrer à leur développement professionnel, civique et culturel.

De même, le développement anarchique de ce que l'on a pu nommer la « civilisation du confort », dont l'aspect positif est indiscutable, entraîne en même temps certaines pratiques qui, dans les conditions sociales actuelles constituent souvent des freins au développement culturel. L'importance que prennent dans la vie de beaucoup de Français les moyens de transport individuels, objets de dépenses démesurées et de préoccupations constantes, moyens d'évasion souvent tyranniques, et le poids d'une pratique déréglée de plus en plus répandue des achats à crédit, jouent notamment dans ce sens négatif. Le libre jeu de ces facteurs peut produire des effets dangereux sur le plan économique comme sur celui de la morale individuelle et sociale.

Sous-développement culturel et connaissance des besoins réels :

Sur le plan des moyens d'action, les institutions et les collectivités publiques, aussi bien que les organismes privés d'éducation populaire, souffrent d'un sous-développement grave dans trois secteurs essentiels :

a) L'équipement matériel est insuffisant (locaux, matériel audio-visuel, etc.);

b) Les cadres humains (animateurs, instructeurs) sont en trop petit nombre et leur situation matérielle est insuffisamment garantie;

c) Les méthodes pédagogiques sont souvent peu adaptées aux exigences nouvelles de formation qu'impliquent à l'heure actuelle les besoins *réels* des hommes en matière de culture.

Il convient en effet de parler ici de besoins *réels*, c'est-à-dire de besoins qui devraient être connus avec une certaine précision, car la plupart du temps l'on se contente encore de les soupçonner et de les évaluer très empiriquement.

Pour jeter les bases d'une politique d'éducation populaire à la hauteur des besoins de la nation, actuels et à venir, il faudrait notamment évaluer avec la plus grande objectivité possible ce que l'économiste F. Perroux appelle « le coût de l'homme ». Cette notion relativement neuve doit dominer de plus en plus l'action socio-culturelle, secteur où les investissements ont souvent dans le passé manqué leur objet pour n'en avoir pas déterminé à l'avance les exigences.

Absence d'une vision d'ensemble des problèmes posés par l'éducation populaire :

Les services officiels responsables en matière d'éducation populaire sont dispersés entre plusieurs Ministères et l'importance des problèmes qui leur sont confiés n'apparaît pas toujours aux instances compétentes dans toute son urgence et avec toutes ses conséquences. Du fait de leur

dispersion, ces services ont du mal à embrasser l'ensemble de l'éducation populaire, dans sa matière, son unité et ses perspectives d'avenir proches et lointaines qui intéressent tous les secteurs de la vie nationale et toutes les existences individuelles.

De leur côté, les associations ou mouvements privés ne se sentent pas appelés à penser une politique d'ensemble et se cantonnent souvent dans une attitude de défense et de critique.

Aucun de ces organismes, officiels ou privés, n'a encore franchi le pas qui sépare les orientations partielles et les aspirations généreuses, mais imprécises, d'une politique prévisionnelle systématique à court et à long terme.

Ces constatations ne diminuent en rien la valeur des actions culturelles entreprises par ces organismes publics et privés, au prix très souvent de lourds sacrifices en argent et en investissements humains. Qu'il s'agisse des Ministères, des Services départementaux, des Communes ou des Syndicats, des Associations post-scolaires, des Institutions culturelles de jeunes (Maison des Jeunes, Auberges de Jeunesse, etc.) un immense travail s'accomplit déjà en France depuis plusieurs années dans ce domaine aux frontières sans cesse élargies.

Mais toutes ces tentatives restent disproportionnées par rapport aux besoins qu'elles voudraient et devraient satisfaire, ou limitées dans leurs buts : poussé par des nécessités plus immédiates, tel syndicat négligera par exemple la formation générale de ses adhérents pour se limiter à la formation économique et purement syndicale. Telle

amicale ou tel patronage, de leur côté, se soucient parfois plus de l'initiation artistique que de la formation sociale et économique de leurs membres.

Conséquences : crise de la participation sociale.

Faute d'une vue d'ensemble de ces problèmes, la *distance* ne peut que s'accroître entre les progrès de la connaissance spécialisée et l'information générale des citoyens. Distance qui devient bientôt *retard*. Les spécialistes négligeant ou ne croyant pas utile d'informer les « masses ». Des *déséquilibres* surviennent : à l'atelier, le technicien ne vit pas dans le même contexte culturel que le manœuvre. Ce dernier se sent frustré, aliéné sur le plan culturel. Il en résulte une série de *tensions* qui s'ajoutent aux tensions de caractère économique. Et bientôt les *contradictions* et les *conflits* surgissent. Ces phénomènes se produisent même dans un milieu purement culturel, un foyer de jeunes, par exemple, quand les spécialistes de telle ou telle technique (cinéma, art dramatique, etc.) ne sont plus suivis par les usagers.

Il résulte de tout ce qui précède que la participation des individus à la vie sociale, civique et culturelle est inégale, imparfaite, désordonnée.

Cette faible intensité de participation sociale est dans certaines circonstances non seulement tolérée, mais provoquée par des dirigeants à courte vue, ou exploitée par des forces idéologiques ou matérielles hostiles aux principes de participation démocratique. Elle est aggravée par la survivance de dispositifs administratifs, économiques et sociaux anachroniques.

La notion d'Education populaire prend des proportions nouvelles. Elle commence à être perçue dans les milieux les plus divers.

La nécessité d'une Education populaire élargie n'est pas seulement reconnue par les militants spécialisés dans ce domaine, mais ressentie également et de plus en plus fortement dans de nombreux milieux économiques tant industriels qu'agricoles. Dans ces milieux, la notion d'Education populaire fait des progrès dans la mesure où ce terme désigne une culture à la fois générale et concrète qui élargit le contenu des formations partielles ou étroitement spécialisées et qui transforme les méthodes actuellement en usage dans ces activités. Pour donner un exemple, il est évident que la connaissance technique des machines agricoles est indispensable à la formation de jeunes agriculteurs. Mais les responsables de cette formation insistent de plus en plus sur la nécessité de ne pas enfermer la notion d'éducation de l'agriculteur dans des limites technologiques et ils font appel, en outre, à des méthodes qui situent la connaissance des machines dans le contexte de la vie concrète de l'agriculteur, dans son travail, sa famille ou ses loisirs.

Elle doit être définie concrètement par rapport aux différentes fonctions du temps dont disposent les hommes.

Certes, l'Education populaire concerne tous les aspects de la vie quotidienne et en particulier le travail. Toutefois, pour la masse des membres d'une société industrielle ou en voie d'industrialisation, l'intérêt que provoque un travail souvent uniforme et peu stimulant ne cesse de

diminuer. D'autre part, à l'heure actuelle, c'est presque uniquement pendant leur temps de loisir que les Français peuvent s'informer, se perfectionner et se cultiver.

Un coup d'œil sur l'évolution des sociétés modernes au cours des dernières cent années montre que le temps de loisir tend à s'allonger. Or, l'équilibre entre les diverses fonctions du loisir s'établit difficilement. Il existe une opposition fondamentale entre la nécessité matérielle où se trouvent bien des hommes de prendre sur leur temps libre pour compléter un salaire principal insuffisant, et la nécessité moins immédiate en apparence, mais aussi urgente en réalité, où ils sont de se délasser, de se distraire, de se cultiver. Le pouvoir politique peut évidemment, en améliorant la situation économique des travailleurs, libérer une partie du temps de loisir actuellement consacrée à l'élévation des conditions de vie, mais il peut également agir sur la manière contestable dont sont de nos jours proposées nombre d'activités d'évasion et même de formation, et sur les valeurs dégradantes qui sont propagées par ce canal.

De toute façon, une politique sérieuse d'Education populaire ne saurait être définie que sur la base d'études précises concernant les équilibres possibles, au sein du temps de loisir, entre les exigences tantôt contraires, tantôt complémentaires, qui procèdent des besoins de repos, de distraction et de formation.

Elle ne doit pas être directive.

Par sa nature même, l'Education populaire ne peut exister et s'épanouir en dehors d'un régime garantissant la

liberté des options idéologiques, religieuses, philosophiques ou morales. Sans cette garantie, elle tomberait dans les déroutés, les travers et les très graves dangers d'une culture « dirigée ».

La liberté des options pour les citoyens implique la liberté du contenu de l'Education populaire, elle n'exclut pas pour autant et peut même exiger la compétence de l'Etat et des autres collectivités publiques qui peuvent et doivent prendre en charge une partie de l'action d'éducation populaire, concurremment avec les initiatives privées et en soutenant celles-ci. Le Secteur public de l'Education populaire doit, de toute façon, obéir comme le Secteur privé à la loi de la démocratie. Les institutions doivent être gérées par les usagers aussi bien que celles du Secteur privé. Les animateurs appartenant aux Services publics doivent être de vrais animateurs, eux aussi, et non pas des dirigeants ou des administrateurs.

Dans les activités qui leur sont propres les Pouvoirs publics doivent respecter la diversité d'opinions qui est le fruit légitime de la liberté. Dans le soutien qu'ils accordent aux activités privées, seuls doivent entrer en ligne de compte des critères de qualité élaborés en collaboration avec les représentants mandatés du secteur privé subventionné, et fixés avec le consentement de ceux-ci. Pour les groupements privés désireux de recevoir l'aide des Pouvoirs publics et qui satisferaient aux critères ainsi fixés, cette aide devrait constituer un droit. Les représentants du Secteur privé subventionné devraient également pouvoir participer aux décisions concrètes par lesquelles serait

constaté qu'un groupement satisfait aux critères de qualité requis, et être associés aux délibérations relatives au montant des subventions à accorder. Afin de permettre aux groupements d'appliquer une politique prévisionnelle raisonnable dans le secteur qui est propre à chacun, l'aide des Pouvoirs publics ne devrait pas prendre une forme précaire soumise à un renouvellement annuel, mais s'établir sur la base d'un contrat à long terme (trois ou cinq ans) dont le respect s'imposerait aux deux parties.

L'Education populaire, ainsi conçue, implique une transformation profonde de la notion d'Education nationale.

L'évolution et les transformations des sociétés imposent une prolongation de la période éducative au delà de l'enfance et de l'adolescence. Elles rendent également nécessaires, avec l'introduction de matières nouvelles dans les programmes des enseignements primaires, secondaires et supérieurs et de la formation professionnelle et technique, une transformation profonde de la mentalité qui préside à l'orientation de ces programmes et de l'enseignement en général. Certains dirigeants de l'Education nationale ont bien senti que les bouleversements actuellement en cours dans ce domaine sont étroitement liés aux besoins nouveaux d'Education populaire, qui font de celle-ci un élément nécessaire de l'expansion et du progrès social, dans un univers en pleine évolution. Il sera de moins en moins possible de penser et de diriger les institutions scolaires et universitaires comme si leur effort ne devait pas être continué par l'éducation populaire des adultes, comme si ces institutions ne devaient pas, dans un

Pour atteindre ces buts, une planification est devenue nécessaire.

Inspiré d'une part par ces exigences morales et idéologiques, conditionné d'autre part, comme nous l'avons vu, par les réalités du monde contemporain, l'effort d'éducation populaire doit pour atteindre son objet, s'appuyer sur une volonté d'efficacité concrète. Les bonnes intentions et les coups d'œil approximatifs ne suffisent plus dans ce domaine; pour y travailler efficacement, il faut acquérir une connaissance aussi complète et aussi exacte que possible des problèmes à résoudre. Il faut savoir chiffrer les besoins et les moyens nécessaires pour répondre par paliers bien définis aux exigences de ces situations toujours nouvelles. Il est urgent d'introduire dans le domaine socio-culturel l'idée de plan :

Planification économique et planification socio-culturelle.

Dans le domaine économique où elle née, l'idée de planification a connu ses premières grandes réalisations, selon des modes et des types très divers, ce qui exclut l'assimilation automatique que l'on fait trop souvent entre plan et méthodes autoritaires. L'expérience française d'une planification « douce » ou concertée, facilite par le climat dans lequel elle se développe depuis de longues années l'adaptation des idées de planification et de politique prévisionnelle au secteur socio-culturel. La liberté de la vie culturelle peut se concilier avec des efforts qui veulent substituer à l'empirisme et à l'imprévision la recherche d'un équilibre entre les buts à atteindre et les moyens proches ou lointains dont on dispose pour y parvenir. Il

n'en est pas moins vrai qu'en ce qui concerne le domaine culturel, l'idée de planification paraît encore redoutable aux yeux de certains et d'une application particulièrement difficile.

Cependant :

a) *La planification économique implique nécessairement des conséquences socio-culturelles.*

La planification économique qui est devenue en France une réalité dont personne ne met plus sérieusement en cause l'existence ni le principe, provoque inévitablement, et dans tous les secteurs de vie (logement, vie familiale, loisirs, formation professionnelle, etc.) des bouleversements socio-culturels qui entraînent souvent la création d'institutions nouvelles adaptées aux situations transformées : écoles, stades, cinémas, centres sociaux, maisons de jeunes, garderies d'enfants, etc. Elle conduit, comme le montrent par exemple les travaux de la Commission Le Gorgeu constatant le sous-développement français en matière d'équipement scolaire et éducatif, à définir des mesures minima urgentes, conçues comme premier palier d'un plan d'expansion plus ambitieux mais non moins réaliste. Elle fait découvrir par ailleurs l'obligation de faire pénétrer dans tous les secteurs du domaine socio-culturel des attitudes démocratiques et une décentralisation répondant aux efforts tentés dans le domaine purement économique pour réduire les écarts considérables existant entre « Paris » et le « désert français ». Sans un tel effort de décentralisation démocratique, la planification risque d'accentuer encore les traditions autocratiques qui paralysent trop

souvent à l'heure actuelle le libre développement des personnes et des milieux sociaux.

b) *Une planification socio-culturelle est nécessaire.*

L'étude des besoins socio-culturels, la prévision de leur évolution, la fixation d'une politique, et des investissements qu'elle implique pourront de moins en moins être traitées comme des effets annexes de la planification économique. Le vaste secteur de la vie culturelle ne doit pas être traité en parent pauvre et subir les conséquences de la planification sans entrer en ligne de compte dans l'élaboration de celle-ci et sans y concourir. Les considérations socio-culturelles ne doivent pas être subordonnées aux considérations économiques, mais jouir d'une égalité de droits pleine et entière. Il faut donc envisager une véritable planification socio-culturelle (incluant cette planification scolaire et universitaire qui doit être un des principaux aspects d'une vraie et fondamentale réforme de l'enseignement), et constituant avec la planification économique un plan national complet.

Son caractère original :

Plus encore que l'économie, la vie socio-culturelle française exige une planification qui guide l'évolution sans être dogmatique ni autoritaire. Cette exigence implique la présence à tous les niveaux d'élaboration, de sociologues, d'éducateurs, de leaders socio-culturels animant des collectivités urbaines et rurales. Les leaders en qui se cristallisent les aspirations des usagers, et qui les suscitent dans tous les domaines sont en effet les plus qualifiés pour faire

assumer par l'action planificatrice les besoins des collectivités concrètes, et de leur procurer les satisfactions nécessaires dans le cadre local, régional ou national.

L'absence actuelle de politique cohérente en matière d'Education populaire rend cette planification encore plus urgente.

Dans le contexte actuel, ni l'autorité publique, ni les initiatives privées ne peuvent avoir une connaissance exacte de la nature et de l'étendue des besoins socio-culturels. Les études, souvent intéressantes et utiles, qui essaient d'aboutir à une meilleure connaissance de ce domaine sont trop fragmentaires et dispersées pour fonder une action prévisionnelle embrassant tous les secteurs de l'activité nationale. Les tentatives promues par les Pouvoirs publics ou les organismes privés en vue de donner satisfaction à ces besoins manquent souvent d'efficacité parce qu'elles ne peuvent s'appuyer sur une connaissance assez solide du terrain.

On ignore encore plus le coût d'une telle politique ou d'une telle absence de politique dans ce domaine, mais il est évident que l'on dépense souvent de l'argent pour satisfaire incomplètement et parfois anarchiquement des besoins dispersés et mal connus.

Une définition rénovée des buts et objectifs de l'Education populaire française, doit insister avec une vigueur toute particulière sur la disproportion existant actuellement dans notre pays entre les investissements consacrés au domaine matériel et ceux qui sont affectés au secteur

humain. Elle doit également souligner que l'efficacité de ces maigres ressources est encore réduite par suite de la dispersion des organismes qui en bénéficient, de l'absence de coordination régnant entre les institutions, mouvements ou associations socio-culturels et du fait de l'insuffisance des recherches scientifiques consacrées à ce domaine.

Le secteur socio-culturel doit être un secteur prioritaire.

Défavorisé ainsi, à l'heure actuelle, le secteur socio-culturel devrait au contraire bénéficier d'une priorité particulière pour ses besoins les plus essentiels et en particulier pour la création d'une infrastructure d'équipements, pour le recrutement, la formation et l'établissement du statut d'animateurs qualifiés.

Cet effort est nécessaire à la fois au progrès matériel de la société et à la recherche des conditions assurant le développement harmonieux de toutes les facultés des hommes qui la composent.

B) Moyens de l'Éducation populaire.

Pour réaliser les objectifs ainsi énoncés, l'effort de l'Éducation populaire doit porter d'une part sur des problèmes d'action et d'autre part sur des problèmes de recherche. Ces deux catégories de problèmes sont étroitement liées : la recherche fait l'inventaire des besoins, étudie les contenus et les méthodes propres à les susciter, à les rendre conscients et à les satisfaire; elle établit des instruments de contrôle. L'action stimule les besoins et les contraint à s'extérioriser, elle tente d'y répondre concrètement et

s'adapte, se corrige, s'efforce vers la plus grande efficacité possible grâce justement à l'analyse et au contrôle des résultats que lui présente la recherche.

Ces principes établis, l'inventaire exact des problèmes posés par l'Éducation populaire s'impose avant tout effort d'envergure. Cet inventaire devrait embrasser tous les secteurs de la vie nationale, en dépit des cloisons administratives, des divisions idéologiques et de la diversité des milieux sociaux.

Sur la base de cet inventaire, il faudrait :

1. En ce qui concerne les problèmes d'action et d'administration.

a) Rechercher une coordination plus efficace entre les *moyens de diffusion directe* (enseignement, conférences, cercles d'études, etc.) et les *Télécommunications* (radio, télévision, cinéma, presse, etc.). Trop souvent, en effet, il y a manque de coordination, contradiction ou double emploi entre les efforts considérables déployés dans l'un et l'autre secteur.

b) Etablir des rapports nouveaux, souples et efficaces, entre le *secteur commercial* et le *secteur non-commercial* où travaillent des institutions ou associations culturelles. Certes l'effort social et éducatif du secteur non-commercial doit être de plus en plus soutenu et protégé par la collectivité, mais cette perspective ne justifie pas une absence d'échanges presque totale et une réciproque méfiance entre ces deux secteurs. Il arrive qu'une entreprise industrielle et commerciale (revues d'entreprises, salle de cinéma d'es-

sai, librairie, organisation de spectacles, etc.) fasse de l'Education populaire, et que par ailleurs, des associations non-commerciales refusent, ou soient incapables d'utiliser des moyens de recherche ou d'action considérables, nullement contraires pourtant à leurs idéaux, qui pourraient être mis à leur disposition par des initiatives venant du secteur lucratif.

c) Créer des rapports nouveaux entre les *organismes publics et les mouvements ou associations privés*.

Les institutions de l'Etat ou des autres collectivités publiques (départements, communes, entreprises nationalisées) qui se consacrent à l'Education populaire sont relativement faibles, nombreuses et sans liaisons organiques entre elles. Les associations ou groupements privés qui travaillent dans le même sens sont également faibles, nombreux, isolés (malgré des progrès récents qu'il convient de saluer et de soutenir). Il s'agit de structurer l'un et l'autre secteur de manière à leur permettre de lier leurs efforts, tout en respectant la diversité et l'indépendance idéologique et pédagogique des initiatives privées.

Aide de l'Etat et liberté des citoyens.

La liberté des activités socio-culturelles, sous leur double aspect de « production » et de « consommation », n'est pas de nos jours menacée seulement par l'action éventuelle d'un pouvoir totalitaire. La puissance des entreprises d'information et de publicité (qu'elles soient entre les mains de l'Etat ou d'organismes privés) est telle, grâce aux voies convergentes de la presse, de la radio, de la télévision, du

cinéma, de l'affiche, etc., que le consommateur isolé et non éduqué se voit le plus souvent privé d'une véritable possibilité de choix, condamné à subir des produits qui correspondent parfois à des besoins artificiellement suscités et qui l'empêchent de prendre conscience de ses besoins authentiques. Parallèlement, dans le secteur de la production des œuvres, la liberté de création est souvent vidée de son contenu réel par une dictature secrète, conformiste et nivellatrice qui ne procède même pas dans la plupart des cas de motivations idéologiques immédiates, mais correspond simplement aux conditions économiques et financières qui pèsent sur la production. Entre le producteur et le consommateur de films ou d'émissions de télévision, pour ne prendre que cet exemple, une dialectique s'établit ainsi à un niveau culturel et social très bas, dans la fixation duquel l'Education populaire ne peut intervenir qu'exceptionnellement.

L'aide des Pouvoirs publics est indispensable à l'Education populaire pour améliorer ses possibilités d'intervention dans ces processus. Elle doit être matérielle et financière, mais aussi législative et juridique pour établir des cadres de vie culturelle qui favorisent la naissance d'attitudes de critique positive chez le consommateur, et soutiennent la liberté de création et de production contre les conditionnements économiques.

Cependant cette aide des Pouvoirs publics peut à son tour menacer sérieusement les libertés culturelles et civiles si elle ne se rappelle pas continuellement que son but n'est pas d'imposer des contenus mais de favoriser la formation d'hommes et de citoyens capables de se

déterminer eux-mêmes. C'est pourquoi il semble indispensable que l'aide des Pouvoirs publics à l'Education populaire ne s'effectue pas avec des méthodes bureaucratiques et autocratiques, mais qu'elle associe les bénéficiaires à l'élaboration et au contrôle des modalités du soutien qu'ils reçoivent. Des dispositifs très souples et dont le maniement sera forcément délicat devront être mis en place dans ce domaine.

Les niveaux où devrait s'exercer l'aide des Pouvoirs publics.

Cette aide devrait s'exercer à un double niveau : d'une part, en octroyant des avantages matériels et moraux à des organismes de formation du public (associations, amicales laïques, foyers ruraux, ciné-clubs, maisons de jeunes, etc.); d'autre part, en promouvant la connaissance d'œuvres de qualité en facilitant la création et la diffusion de celles-ci.

L'aide à la qualité devra s'entourer de toutes les garanties nécessaires pour empêcher sa transformation en pré-censure, voire censure, et pour conserver un caractère objectif et neutre. Ici encore les critères d'attribution aussi bien que les décisions concrètes d'admission au bénéfice de cette aide devraient être élaborés avec la collaboration des représentants des bénéficiaires.

Les traditions de l'administration française, dans le secteur socio-culturel, comme partout ailleurs, sont le plus souvent contraires aux idées de participation, de co-gestion ou d'auto-gestion. La vie des mouvements et institutions privés ne fournit pas toujours, elle non plus, un terrain

favorable à la réalisation de ces idées. Cependant les services publics d'un Etat démocratique et des collectivités locales aussi bien que les organisations formées volontairement par des citoyens dévoués au bien commun devraient tendre avant tout à stimuler et activer le besoin de participation et d'autonomie chez tous les membres de la communauté nationale.

Pour remonter le courant de l'autoritarisme et du paternalisme, public ou privé, l'Education populaire doit opérer en s'appuyant largement sur des groupements volontaires et décentralisés.

Ceux-ci, pourvu que leur travail soit de qualité (une qualité déterminée par rapport à des critères à l'élaboration desquels les intéressés auront participé démocratiquement) doivent être appelés à collaborer aux études portant sur les besoins socio-culturels à l'échelle de l'entreprise, du quartier, de la commune, à l'établissement des plans prévisionnels et des programmes d'action, et bien entendu aussi à l'application des décisions prises par les organes compétents centraux, régionaux ou locaux pour l'exécution de ces plans et programmes. L'Education populaire ne peut progresser que dans un climat d'expansion de la démocratie concrète dans tous les domaines de la vie des citoyens. Elle postule un degré de participation sans cesse plus élevé et une décentralisation toujours plus poussée. Par le caractère démocratique de ses propres réalisations où l'animateur doit aider, conseiller, stimuler mais ne jamais diriger d'une manière autoritaire, elle peut fournir des modèles à la démocratisation générale de la vie française.

2. En ce qui concerne les institutions de recherche et de contrôle.

a) Il faut tout d'abord constater que si la recherche, fondamentale aussi bien qu'appliquée, a réussi à s'imposer dans le domaine industriel, il en va tout différemment dans le domaine de la vie sociale et de la vie culturelle.

C'est ainsi par exemple que le contenu des programmes diffusés par ces grands moyens de télécommunication que sont la radio et la télévision dépend très souvent de facteurs très aléatoires et empiriques (lettres d'auditeurs ou de téléspectateurs, sondages d'une portée scientifique insuffisamment assurée) et n'est pas élaboré sur la base de contrôles d'efficacité sérieusement conçus en fonction des buts que l'on veut atteindre par ces moyens.

b) Partant de ces constatations, il faudrait décider la création de structures institutionnelles susceptibles de promouvoir des recherches actives sur :

- les besoins socio-culturels;
- les processus de satisfaction de ces besoins, leur nature et leur valeur;
- le contrôle des résultats.

De telles institutions devraient réunir en équipes de travail :

- les cadres des divers mouvements, groupements ou organismes d'Education populaire (publics et privés);
- des enseignants des divers ordres;

- des diffuseurs du secteur commercial et du secteur non-commercial;
- des chercheurs sociologues, psychologues, etc.;
- des spécialistes de la planification;
- des administrateurs appartenant aux divers secteurs où les besoins de formation et d'information sont à susciter et à satisfaire.

Dans le programme d'activités, de telles institutions pourraient également figurer l'élaboration, l'exécution et le contrôle de *productions-témoins* (films, émissions, etc.).

3. - Action à mener

A) *A longue échéance.*

1. *Etablissement d'un plan de développement et d'expansion des activités socio-culturelles.*

Ce plan ferait pendant au plan d'équipement et de modernisation du secteur économique, et serait en liaison étroite, voire en interpénétration avec celui-ci.

Dans les diverses instances de l'organisme de planification devraient figurer les représentants des catégories ou secteurs suivants de l'activité nationale provenant aussi bien du domaine commercial de qualité que du non-commercial, des activités publiques comme des initiatives privées.

a) *des créateurs* dans tous les secteurs :

- artistique (écrivains, metteurs en scène, acteurs, animateurs de salles de spectacles);
- scientifiques (savants, professeurs, vulgarisateurs, chercheurs; économistes, sociologues, psychologues, etc.);

b) *des diffuseurs* :

- presse, radio, télévision; vulgarisateurs, chroniqueurs, réalisateurs, critiques;

c) des spécialistes de l'Education populaire à tous les niveaux (instituteurs, professeurs, animateurs de tout genre) :

- pour enfants (colonies de vacances, etc.);
- pour jeunes et mouvements de jeunesse;
- pour adultes,

Du secteur urbain, du secteur rural, etc.

d) des représentants de tous les degrés de l'Enseignement et de l'Université;

e) des représentants des services de formation de l'industrie, de l'agriculture, des syndicats;

f) des représentants des administrations intéressées, des municipalités et départements;

g) des représentants des distributeurs commerciaux de l'Education populaire (exploitants de salles de cinéma, théâtres, galeries d'art, librairies, disquaires, etc.).

L'idée de l'extension au secteur socio-culturel des buts et méthodes de la planification économique commence d'ailleurs à connaître quelques réalisations concrètes. Celles-ci, utiles mais trop modestes, ne traitent encore en pratique la vie socio-culturelle que comme un sous-secteur de la vie économique. A partir de ces débuts, c'est pour la reconnaissance d'un grand secteur de planification socio-culturelle reconnu d'importance égale au secteur économique, les deux secteurs se complétant mutuellement, qu'il convient maintenant d'agir.

2. *Etablissement d'une instance de coordination des services publics intéressés aux problèmes d'Education populaire.*

Cette instance devrait sans doute s'établir autour du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports et per-

mettre de concilier les vues et exigences parfois divergentes des diverses administrations. La coordination de ses activités avec celles du Commissariat au Plan devra être soigneusement étudiée.

3. *Consolidation des liens de collaboration entre organismes du secteur privé.*

Cette collaboration a fait depuis quelques années des progrès considérables qu'il s'agit de conserver et de continuer.

4. *Extension des compétences et des moyens attribués en matière d'Education populaire aux instances locales.*

Ceci en coordination avec les organismes de prévision fonctionnant sur le plan national. La planification peut gagner en efficacité en se décentralisant et devenir une contribution essentielle à une prospérité culturelle équilibrée à l'échelon du pays tout entier comme à l'échelon départemental et communal.

5. *Etablissement de rapports de coordination et d'interpénétration étroits entre les institutions scolaires et universitaires et celles de l'Education populaire.*

6. *Extension et développement des liens existant entre le secteur commercial et le secteur non-commercial.*

Ces liens ne devraient être établis qu'avec les organismes commerciaux ayant des activités socio-culturelles valables reconnues telles à l'aide de critères bien définis. Ils auraient pour but le développement d'une action commune, asso-

ciant, par exemple, les salles de cinéma d'essai et les ciné-clubs, les bibliothèques, les grandes maisons d'édition, les clubs de lecteurs, les librairies commerciales, etc.

7. *Création d'un Institut national de Recherches et d'Etudes sur les problèmes socio-culturels de l'Education populaire.*

Cet Institut serait indépendant de l'Administration, mais soutenu par elle. Il pourra être chargé d'études intéressantes aussi bien le secteur public que le secteur privé. Il devra comprendre au moins deux sections :

- une section de recherches;
- une section de diffusion et d'information.

Il serait en outre souhaitable que le travail de cet Institut national puisse se prolonger par des activités d'institutions de recherche analogues fonctionnant à l'échelon régional.

8. *Création d'une Ecole Normale Supérieure de l'Education populaire.*

Les projets ébauchés ci-dessus débouchent sur une véritable Ecole Normale Supérieure de l'Education populaire susceptible d'organiser des stages de longue durée, des sessions d'étude prolongées et de mettre au point une pédagogie expérimentale et pratique de l'Education populaire dans tous les domaines. Gérée en collaboration par les services publics et les groupements privés intéressés suivant des dispositions établies d'un commun accord, cette réalisation pourrait dispenser une formation portant notamment sur :

- l'éducation économique, sociale et civique;

- l'éducation artistique : lecture, art dramatique, cinéma, télévision, etc.;
- l'éducation scientifique : diffusion des connaissances scientifiques, vulgarisation scientifique;
- l'éducation touristique : formation d'accompagnateurs de voyages, etc.

Ces rubriques ne sont citées qu'à titre d'exemples. De toute façon une formation destinée à procurer des cadres à un organisme donné devra toujours s'effectuer avec l'accord et sous la responsabilité pédagogique et technique de celui-ci. L'Ecole Normale Supérieure de l'Education populaire, d'autre part, ne devra jamais dans ce domaine s'arroger un monopole de droit ou de fait. Son rôle ne pourra être bénéfique que dans un système pluraliste respecté par tous les intéressés. D'autre part, le travail de formation qui s'accomplira dans cette Institution devrait prendre appui sur des expériences concrètes de la région parisienne ou de province. La création d'instituts régionaux fonctionnant suivant les mêmes règles pourrait être envisagée. La contribution si importante fournie depuis plusieurs années au développement de l'Education populaire par l'Institut National de Marly-le-Roi, fait apparaître comme souhaitable un élargissement et une transformation de cet Institut qui lui permettent d'assumer dans des conditions que nous venons d'ébaucher, le rôle d'une Ecole Normale Supérieure.

9. *Création de postes et de carrières nouvelles.*

La création d'un tel Institut implique l'ouverture de postes et de carrières nouvelles pour les éducateurs, cher-

cheurs et animateurs de l'Education populaire. Une Ecole Normale de l'Education populaire serait inutile si elle n'offrait à ses élèves et à ses stagiaires des possibilités d'emplois ultérieurs dans les secteurs public, privé et privé subventionné, ainsi que des garanties de stabilité et d'avancement.

B) *A brève échéance :*

1. Présentation du présent document aux Associations de Jeunesse et d'Education populaire, aux Administrations, à l'U.N.E.S.C.O., aux Centrales syndicales, aux Associations familiales et à toutes les organisations intéressées.

2. Organisation en 1961 d'un colloque national sur les besoins de formation et d'animation démocratique dans le secteur socio-culturel et sur les possibilités d'une action prévisionnelle dans ce domaine, basée sur les idées de participation et de décentralisation.

NOTE. — Une étude sur le *Contenu de l'Education Populaire* paraîtra dans un prochain numéro de notre bulletin. Une telle étude par l'importance du problème évoqué aurait en effet excédé le nombre de pages disponibles pour ce numéro déjà exceptionnellement long.

Commentaires :
Obstacles et Perspectives

Commentaires :
Obstacles et Perspectives

ne s'imposerait pas. Elle serait un jouet pour intellectuels sans importance vitale pour la nation.

UNE SOLUTION INSUFFISANTE : LA PROLONGATION GÉNÉRALE DE LA SCOLARITÉ.

Pour résoudre les problèmes à la fois culturels, professionnels et sociaux qui résultent de la formation insuffisante reçue par la plupart des Français, on parle surtout de prolongement de la scolarité, de réforme de l'enseignement. Or, ces notions restent insuffisantes si l'on ne met pas en cause leur base même à la lumière de l'idée de planification et de politique prévisionnelle. Les deux notions supposent en effet que l'adaptation de l'homme à la société se prépare essentiellement entre sept et quinze ans. C'est précisément ce postulat de base qu'il faut remettre en cause. Cela suppose au préalable des études, des recherches sur les limites et les échecs de l'enseignement quant à cette adaptation. La seule question des retards scolaires mériterait une attention toute spéciale. On sait qu'au lycée, un élève sur deux redouble actuellement une classe au cours de sa scolarité. Lorsque l'enseignement secondaire recevra non plus 15 %, mais 80 % des enfants, comme c'est déjà le cas dans certaines nations, que se passera-t-il sur ce point ?

Par ailleurs, nous devons nous interroger sur les effets de l'action que l'école exerce sur l'enfant, pour le préparer à sa vie d'adulte. Que garde-t-il de cette influence ? Toutes ces questions devraient donner lieu à des études objectives qui nous font encore défaut.

LA SECONDE PÉRIODE DE FORMATION.

L'éducation des adultes constitue une action qu'il faut comparer à l'éducation scolaire du point de vue de l'efficacité de chacune de ces deux actions pour la formation des membres de la nation. Au cours d'une enquête menée auprès des autodidactes de la ville de Mantes, il est apparu que des adultes, aujourd'hui âgés de vingt-cinq à trente-cinq ans, se mettent à suivre des cours du soir mais avouent ne pas du tout avoir eu envie de continuer leurs études après le certificat d'études. Il s'agit là de cas assez nombreux. On peut déduire de cette constatation une hypothèse que nous croyons vraie, mais qui a besoin d'être prouvée par des recherches sérieuses : pour certaines personnes, très nombreuses dans le milieu populaire, la période postérieure à la stabilisation familiale et professionnelle (entre 25 et 35 ans) est plus favorable à l'acquisition d'une formation et de connaissances nouvelles, que la tranche d'âge (14 à 18 ans) qui suit immédiatement la période de l'actuelle obligation scolaire et sur laquelle jouerait une éventuelle prolongation.

De même qu'une psychologie de l'enfance s'est développée au cours des dernières années, qui fut à l'origine des progrès continus de la pédagogie et de l'orientation scolaire, des travaux fondamentaux s'imposent sur cette tranche d'âge de 25 à 35 ans pour que nous puissions apprendre à mieux répartir l'éducation sur l'ensemble de la vie de chacun. Une telle conception aboutirait à abandonner l'idée qui fait coïncider pour la masse des citoyens l'éducation tout court avec l'éducation scolaire de l'enfant, idée qui règne en maîtresse chez nous depuis bientôt

100 ans, et de la remplacer par l'idée d'une éducation permanente de l'enfant et de l'adulte tour à tour obligatoire et libre. Quels sont les thèmes et les méthodes qui conviennent à tel ou tel âge ? Quelles sont les possibilités culturelles des diverses périodes de la vie et quelles sont les nouvelles structures de l'éducation de tous les membres de la nation qui devraient résulter des réponses nouvelles fournies à ces questions ?

A L'ÉCOLE : ACCENTUATION DU RÔLE DES « ACTIVITÉS DIRIGÉES ».

Allons plus loin : à l'intérieur même de l'enseignement scolaire tout se passe comme si la formation à base d'obligation devait être l'essentiel de l'éducation. Cela n'est nullement prouvé. Ainsi les activités semi-obligatoires du type « activités dirigées » et « activités péri-scolaires » ont peut-être une importance plus grande dans la formation d'attitudes durables à l'égard de la culture que l'enseignement obligatoire lui-même. Qu'en est-il exactement ? De même, quelle est l'importance réelle des activités de loisirs de l'enfant pour la formation de la personnalité comme pour l'acquisition d'attitudes et d'aptitudes ? Des études approfondies devraient fournir des réponses à ces questions. L'idée de Jean Zay, en créant le secteur scolaire des activités dirigées, était d'introduire à l'école une préparation au loisir ; l'ensemble de l'enseignement a fait frein, s'y est refusé et a utilisé la plupart des heures destinées à ce but, soit à l'application des méthodes nouvelles d'enseignement formel, soit à une meilleure assimilation des programmes. Il existe des exceptions brillantes, mais

elles restent des exceptions. Pourtant, on doit se demander si cette zone d'activités, où l'apprentissage des connaissances et le développement des aptitudes culturelles se font dans un climat de semi-liberté, ne donne pas finalement une préparation beaucoup plus efficace que l'enseignement formel à une éducation des adultes qui doit utiliser le temps libre de l'adulte. Si cette hypothèse s'avérait juste, une politique saine de prévision éducative devrait peut-être doubler la part accordée aux activités dirigées et « péri-scolaires » dans les programmes mêmes des établissements scolaires, et créer un cadre auxiliaire d'éducateurs dont le rôle capital consisterait à préparer l'enfant ou le jeune à une utilisation positive du loisir, du temps libre dont il disposera à l'âge adulte, à une utilisation où s'équilibreraient les fonctions du développement des connaissances et du divertissement.

POUR UNE RÉFORME VÉRITABLE.

Pour nous résumer : il ne s'agit pas ici de mettre en cause systématiquement avec des arguments réactionnaires toutes les idées qui inspirent les tentatives de réforme de l'enseignement que la France a connues jusqu'à présent, ni même l'idée générale de prolongation de la scolarité. Nous savons que pour beaucoup d'enfants que notre système écarte encore des études supérieures, une prolongation « linéaire » de la scolarité, se raccordant directement à la période d'obligation scolaire, est possible et souhaitable. Nous nous inscrivons en faux, cependant, contre l'idée selon laquelle cette prolongation linéaire, sans solution de continuité, correspondrait aux besoins de tous

les jeunes. Nous pensons — et des études nécessaires le prouveraient sans doute — que les périodes de vie les mieux adaptées, les plus propices, à l'acquisition de connaissances et d'attitudes nouvelles, ne sont pas les mêmes pour tous. Des jeunes qui ont besoin d'affronter rapidement des difficultés de vie concrète, d'un métier, d'une responsabilité, s'étioleraient dans une scolarité obligatoire qui les maintiendrait dans un établissement d'enseignement jusqu'à 16, voire 18 ou 20 ans. Le baccalauréat pour tous est un rêve qui n'est même pas un beau rêve, qui multiplierait les inadaptés et les révoltés. C'est l'exemple même d'une fausse démocratisation à base de raisonnements sclérosés. Ce que nous devons rechercher en tant que pédagogues et que démocrates, c'est d'abord *une meilleure connaissance des différentes périodes favorables, pour les divers types de personnes et d'esprits, à l'acquisition d'une culture basée sur l'idée d'éducation permanente*. C'est ensuite la *création d'institutions et la formation de cadres enseignants adaptés aux formes particulières que l'acquisition d'une telle culture doit prendre selon les différentes périodes de vie qui lui sont les plus favorables*. La réforme de l'enseignement ne doit pas penser par addition, ajoutant 1, 2, 4 années de scolarité obligatoire à la période d'obligation traditionnelle. Elle doit raisonner à partir d'une vision concrète d'une société qui change, où le changement consiste précisément à imposer des nécessités de formation, d'apprentissage et d'adaptation tout au long de l'existence de chaque membre du corps social.

	Enfance	Jeunesse	Age adulte
Obligation	(1) Ecole	(1) ou (4)	(4) Travail (entreprise)
Option	(2) Activités dites dirigées Activités péri et post-scolaires organisées.	(2) ou (5)	(5) Stages de formation ou congés d'études.
Loisirs	(3) Jeux	(3) ou (6)	(6) Formation Divertissement Délassement

La conception traditionnelle de l'éducation nationale met l'accent sur le niveau (1). - Ecole et, accessoirement sur le niveau (6). - Education populaire, en pensant que (1) peut préparer directement à (6). Une réforme de l'enseignement consiste dans cette conception à repousser en quelque sorte de gauche à droite la frontière entre (1) et (4).

Dans notre vision une telle réforme consisterait d'abord, à l'intérieur du système scolaire, à renforcer (2), le secteur de semi-liberté, en prenant sur le niveau (1), enseignement obligatoire. A notre avis, c'est (2) qui constitue la meilleure préparation à (6) et non pas (1). Ensuite, nous pensons qu'une véritable réforme de l'Enseignement devrait non pas déplacer la frontière entre (1) et (4) mais organiser l'interpénétration en accentuant le caractère formateur de l'entreprise (4) et le caractère préparatoire à la vie concrète de l'enseignement (1) et surtout des activités de semi-liberté (2).

ÉDUCATION ET ENTREPRISE.

Une telle idée met en cause, bien entendu, la fonction traditionnelle de l'entreprise car c'est l'entreprise qui constitue pour l'adulte le cadre d'obligation analogue à celui que l'école représente pour le jeune. Actuellement un mouvement de formation se développe au sein même des entreprises aussi bien industrielles qu'agricoles, formation non seulement technique mais aussi générale et ceci dans les pays à constitution économique différente, voire opposée. C'est un phénomène extrêmement important pour l'avenir de l'Education des Adultes. Qu'on approuve ou qu'on désapprouve telle ou telle forme prise par ce mouvement, il est indispensable de voir clair dans cette fonction de formation que l'entreprise est en train d'assumer et mieux la définir par rapport aux fonctions de l'école comme par rapport aux fonctions des groupements d'éducation populaire qui se situent dans un cadre de loisir, donc de non-obligation; or, il faut bien nous l'avouer, à l'heure actuelle nous ne savons pas grand chose sur la nature, le contenu, les limites de l'éducation qui est possible dans le loisir et sur celle qui s'impose dans le travail; c'est là encore un domaine où s'imposent d'importantes et sérieuses recherches.

INSTITUTIONS ET CADRES POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES.

S'accomplissant aux périodes les plus favorables de la vie de l'adulte, telles qu'elles auront été dégagées par des recherches psychologiques générales et l'étude des cas personnels, utilisant à la fois le temps de travail, temps d'obligation, et le temps de loisir, temps libre, s'effectuant

à travers des rouages intérieurs à l'entreprise, à travers des groupements de type syndical et à travers des groupements pour les activités de loisir, l'éducation populaire des adultes doit être conçue comme une partie intégrante de l'éducation nationale au moins aussi importante que l'éducation scolaire et universitaire. Elle a besoin de crédits de même ordre, d'institutions qui, pour être plus diverses et plus complexes que les institutions scolaires, lesquelles connaissent d'ailleurs, elles aussi, une diversification croissante, n'en sont pas moins nécessaires et pas moins respectables. Elle a besoin de cadres permanents qui, effectuant un service public qu'ils appartiennent à l'Etat ou au secteur privé subventionné, auront droit à des rémunérations et des carrières comparables à celles de l'enseignement scolaire.

RÉSUMÉ.

1. Etude et reconnaissance des périodes optima de formation pendant la vie adulte.
2. Transferts de temps et de moyens à l'intérieur du système scolaire des activités obligatoires aux activités semi-libres.
3. Développement de la fonction de formation de l'entreprise.
4. Reconnaissance de l'Education des Adultes comme secteur intégrant et égal en droits de l'Education nationale.

Telles sont les idées fondamentales que nous venons de développer au cours de cette première partie de notre exposé.

2. - Contenu de l'Éducation

Pour nous la culture populaire n'est pas une culture au rabais. Mais où conduit en fait l'application de ce principe de base à l'échelle des masses ? Le vrai problème n'est-il pas de savoir, en fonction des différentes activités, quels sont les niveaux culturels possibles, qui peuvent être réellement atteints.

CULTURE AU RABAIS ET CULTURE MOYENNE.

Pas de culture au rabais Il y a l'atome et la peinture abstraite. Les problèmes de la vulgarisation scientifique et de l'initiation artistique nous préoccupent, mais les efforts actuels dans ce domaine atteignent combien de personnes ? Quels effets produisent-ils ? On sait que lorsque les expositions et conférences parviennent à toucher 5 à 10 % des personnes composant un milieu local donné, c'est un succès considérable. Et les autres ? Et même pour ceux qui sont touchés par ces activités, qu'en résulte-t-il en ce qui concerne par exemple leur attitude face à leur travail ou pour la façon qu'ils ont de décorer leur maison ? On peut présenter des œuvres de Matisse à des gens qui n'en continueront pas moins à aimer leur mobilier Barbès. Bien sûr, les raisons économiques sont souvent prépondérantes dans ces attitudes, mais nos méthodes ne sont-elles pas à revoir, elles aussi ? Nous sommes obligés de repenser le problème des niveaux de participation des masses à la vie culturelle à la fois en ce qui concerne la situation actuelle et en ce qui concerne

les buts que les éducateurs populaires peuvent et doivent se fixer. A ce propos, certains sociologues distinguent trois niveaux (1) :

- le niveau élémentaire à base de connaissance pratique;
- le niveau supérieur à base de connaissance des chefs-d'œuvre;
- puis un niveau intermédiaire de base de connaissances hétérogènes.

A Annecy, quand nous avons fait un sondage dans les bibliothèques personnelles de 500 familles (dont 30 % d'ouvriers) prises au hasard, quels livres avons-nous trouvés (2) ? Enormément de romans anglo-saxons du type « Ambre », etc. Est-ce qu'on peut considérer que le niveau de culture de ces lecteurs est plus élevé que le niveau de ceux qui ne lisent rien du tout ? Ou qui lisent seulement « Nous Deux » ? C'est probable, mais il est impossible de traiter ces questions-là en se bornant au slogan : « Pas de culture au rabais » Alors qu'est-ce que cette « culture moyenne » que l'on pourrait se fixer comme but d'une action d'éducation populaire ? Comment la caractériser ? Quels critères, quels indices peut-on fixer pour distinguer le bon du mauvais, l'acceptable de l'inacceptable ? C'est là, semble-t-il, le problème capital. On ne peut échapper

(1) *Bulletin international des Sciences sociales*, décembre 1960.

(2) J. DUMAZEDIER et J. HASSENFORDER : Pour une sociologie de la lecture. *Bulletin des Bibliothécaires français*, juin 1959.

aux problèmes des valeurs culturelles à faire prévaloir dans notre action.

Nous devons reconnaître qu'il existe des différences notables entre le niveau « haute culture » et le niveau « culture moyenne » ; que tout le monde dans une nation n'a pas nécessairement vocation à participer aux efforts de recherche qu'implique la « haute culture », que certains peuvent n'y aspirer et n'y participer que dans des secteurs limités. Une « culture moyenne » peut être néanmoins une culture parfaitement valable par rapport à des valeurs différemment vécues à chacun de ces deux niveaux mais qui ont fondamentalement les mêmes valeurs. Des attitudes critiques positives, des attitudes démocratiques, des attitudes responsables peuvent se nourrir dans Dostoïevski et dans Hemingway, dans Maurice Scève comme dans Victor Hugo. Mais nous n'échapperons pas à la nécessité de définir et de préciser ces valeurs.

LEADERS ET CIRCUITS DE LA CULTURE MOYENNE.

Trop souvent, ces dernières années, l'éducateur populaire ouvre son institution et vient qui veut : 10, 30, 200 personnes. Mais à partir du moment où il y a souci de productivité culturelle, d'efficacité dans l'élévation des niveaux de culture de la vie locale où se déroule l'action éducative, une autre attitude s'impose. Elle a d'ailleurs déjà commencé à s'imposer dans de nombreuses institutions, notamment dans les Maisons de Jeunes, dans de nombreux Foyers Ruraux, dans les recherches sur l'animation des Grands Ensembles, etc.

La collectivité locale à laquelle on s'adresse ne constitue pas dans sa vie culturelle, une masse non structurée. La diffusion de la culture s'y opère à travers certaines voies, par certains circuits. Il est important, de ce point de vue, d'observer les circuits par lesquels les « œuvres », livres, films, émissions de télévision, œuvres de musique, se répandent dans un public donné. Certaines des personnes qui occupent dans ce public des fonctions d'animation peuvent avoir un souci de haute culture non partagé par la masse. À côté d'eux, d'autres types de leaders peuvent former une espèce d'« élite » populaire qui se situerait au niveau de la « culture moyenne », à mi-chemin en quelque sorte entre la « haute culture » et la « culture vulgaire ». Faire passer un public nombreux, ou même la grande masse d'un public, du palier « vulgaire » au palier « moyen » peut être un élément essentiel de promotion dans tous les domaines de l'existence, profession, famille, loisirs, cité. Un tel passage peut être avant tout l'œuvre d'animateurs proches de la « base » qui se sont trouvés dès le départ, ou par suite d'un effort d'autodidaxie plus ou moins soutenu et encouragé, au niveau de la « culture moyenne ». La première tâche de l'éducation populaire est donc de soutenir les efforts de ceux qui travaillent pour devenir des leaders socio-culturels à ce niveau moyen. La seconde tâche doit ensuite consister à faciliter l'action de ces leaders sur le milieu ambiant pour rapprocher la masse du public de la « culture moyenne ».

Dans une recherche sur les effets réels obtenus par l'action des groupements de l'Éducation populaire, notre hypothèse est qu'on trouverait dans leur public énormé-

ment d'individus qui, tout *en étant* des ouvriers, des employés, des petits fonctionnaires, ont un rôle ou peuvent avoir un rôle d'éducateur à l'intérieur et à l'égard des « masses ». Mais vérifier cette hypothèse expérimentalement supposerait en même temps une politique destinée à la réaliser : préciser clairement les fonctions de cette élite populaire, préparer ces leaders à ces fonctions, leur octroyer du temps pour qu'ils puissent se former, qu'ils bénéficient des bourses d'études, de congés culturels, etc. En d'autres termes, il faudrait que les problèmes d'éducation populaire soient pris au sérieux par la nation comme engageant son avenir.

Encore une fois, le problème important reste de savoir comment un public de masse peut être pénétré par les œuvres de la haute et moyenne culture, afin d'atteindre dans la diversité des milieux et des personnalités au moins un niveau général proche de la culture moyenne. Notre hypothèse est qu'entre les cadres socio-culturels supérieurs d'une collectivité et la masse du public, des cadres intermédiaires existent virtuellement dans tous les domaines : ce sont les animateurs du public; l'un connaît une technique, la photo; l'autre s'intéresse aux syndicats, le dernier fait de l'économie politique, etc. Jusqu'à présent, aucune politique systématique de promotion des élites populaires ne s'est faite dans la perspective d'une élévation du niveau culturel global et commun d'un milieu social donné. Si cette hypothèse est vraie, elle devra produire des conséquences considérables; il faudrait sans doute revoir complètement la répartition des crédits publics entre l'enseignement scolaire et l'éducation des adultes, entre la forma-

tion des enfants et celle de ces animateurs populaires, sans revenir sur l'augmentation générale des dépenses éducatives, des investissements humains qui s'impose dans un pays tel que la France.

PROMOTION NÉCESSAIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE.

Nous retrouvons ici par un autre biais ce qui a été dit plus haut sur la nécessité d'accorder plus d'attention et par conséquent plus de moyens matériels et humains au secteur « semi-libre » de l'enseignement scolaire, par rapport au secteur obligatoire et à la période de formation de la tranche d'âge de 21 à 35 ans, par rapport à la période de 14 à 21 ans. Un nouvel équilibre doit être créé en France entre le complexe Ecole-Université et le complexe formation péri et post-scolaire - Education des Adultes - Education permanente. Un nouvel équilibre qui implique nécessairement, comme nous l'avons déjà indiqué, la multiplication des rapports, des échanges, des passerelles, des interpénétrations.

3. - La Diffusion des Contenus

Les moyens pédagogiques comprennent d'abord ce qu'on appelle des techniques de communication. Une distinction s'impose entre techniques de communications directes et indirectes ou télé-communications. Parmi les techniques de communications directes, citons la conversation, la conférence et les « groupements » animés par des « leaders », parmi les techniques de télé-communications, la presse, la radio, la télévision, le cinéma. Tous peuvent servir à diffuser un contenu quelconque dans un milieu local.

Nous devons nous demander pour un contenu donné, quel est le moyen le plus efficace, la politique la plus productive, pour transformer les attitudes d'un milieu dans un sens voulu ? Est-ce le développement des associations socio-culturelles locales, grâce à une forte augmentation des subventions ? Est-ce une meilleure politique rurale, une meilleure politique industrielle, une meilleure politique syndicale ? Est-ce la création ou l'extension d'une chaîne de Télévision éducative ? Est-ce la location de tribunes dans la presse locale ? Ou au contraire, la multiplication des vulgarisateurs agricoles en les faisant passer par exemple de 16 000 à 32 000 ? Quel est le moyen le plus efficace pour changer les habitudes d'un milieu sous tel secteur d'activités ? Personne ne le sait d'une façon certaine. Les recherches restent à faire dans cette perspective précise d'une éducation populaire visant à un

changement ou à une transformation efficace des comportements et des cadres de vie. Au Congrès mondial de l'Education des Adultes, de Montréal en été 1960, ce problème a été soulevé par les pays en voie de développement qui sont pressés et pauvres : peut-être un certain genre de coordination entre les télé-communications, les groupements directs et les leaders locaux fournirait-il la réponse la plus satisfaisante. Si la coordination est d'un intérêt majeur, peut-être faut-il créer des coordinateurs, former des gens spécialisés pour coordonner l'action des différents moyens dans un cadre local, régional, national, des coordinateurs d'une politique prévisionnelle en matière socio-culturelle. Ce serait là un nouveau type d'éducateurs populaires dont nous aurions sans doute très vite besoin, non seulement dans les pays sous-développés, mais même en Europe.

4. - Organisation et Structure de l'Education Populaire

Le secteur commercial, du point de vue de l'éducation des adultes, vit sur une législation et plus généralement une conception dualistes qui distinguent dans les activités socio-culturelles :

- a) un secteur commercial;
- b) un secteur non-commercial.

Dans la conjoncture générale, le secteur commercial lui-même a évolué, les besoins de l'éducation populaire aussi.

Les moyens nécessaires à l'expansion de l'éducation populaire exigent que dans les dix années à venir, celle-ci trouve des alliés de plus en plus nombreux dans le secteur lucratif lui-même. Mais il faut des garanties, et aussi des réformes urgentes dans la législation qui règle le secteur commercial. En Belgique par exemple, certaines Maisons du Peuple sont des entreprises de type semi-commercial. Dans la ville d'Annecy (40 000 habitants), parmi les deux cents cafés existants, nous avons trouvé une dizaine de commerçants qui accepteraient de suivre un stage sur des problèmes de jeunesse, de sport, d'art, de culture. Il serait plus difficile de trouver des crédits pour la formation que des crédits pour moderniser des boutiques. Mais ce n'est pas impossible. La police s'intéresse bien aux cafés: certains patrons de café lui rendent des services. Cela ne corres-

pond pas nécessairement à la vocation de tous les patrons de café. Pourquoi certains ne seraient-ils pas les auxiliaires de l'Education populaire, si des avantages spéciaux les y encourageaient. A Annecy, environ 50 cafés sont des sièges d'association, ce qui pose une question importante : ces cafés corrompent-ils l'ambiance des associations et y a-t-il des cas où l'ambiance du café a été changée, améliorée par des Associations ?

Toutes ces questions nous ramènent au même problème majeur : jusqu'à présent, les institutions socio-culturelles au sens le plus large, dans le milieu local sont classées en deux catégories :

- | | |
|---------------------------------|--|
| — Institutions non-commerciales | } soit par exemple à
Annecy : 200 cafés
et 200 Associations. |
| — Institutions commerciales | |

Mais entre les deux ne doit-on pas concevoir un troisième secteur qui aurait certains traits du commercial et certains du non-commercial, qui aurait un caractère éducatif tout en bénéficiant de capitaux commerciaux : il pourrait s'en ensuivre une augmentation considérable du potentiel de l'Education populaire. Ce qui est peut-être valable pour les cafés peut l'être aussi pour les salles de cinéma, pour les boutiques d'articles de sport, ou encore plus pour les librairies. Malgré ses immenses besoins, l'Education populaire n'utilise pas suffisamment le potentiel des librairies. A Annecy, il y a 10 libraires, dont 2 ou 3 sont de grands libraires. Ils sont de fait des leaders culturels du milieu. Ils mènent une action en liaison avec certaines grandes associations socio-culturelles, mais cela

reste limité, anarchique, inorganisé. Il faudrait créer une législation qui avantage, sous forme de détaxations ou de toute autre manière, les libraires qui consacrent une partie de leur activité à une action d'animation socio-culturelle locale car pour le moment le libraire qui agit de la sorte en fait souvent pénalité par rapport à celui qui ne le fait pas. Nous débouchons là sur l'idée d'une extension du principe de l'aide à la qualité.

Dans un pays comme la France, aucune activité privée n'est totalement privée, toutes ont des conséquences pour la vie de la collectivité, sur toutes s'exerce le contre-coup de l'action publique. Des activités à but lucratif peuvent présenter une grande valeur pour la collectivité — elles sont à encourager; des activités non-commerciales peuvent être dépourvues de valeur et ne méritent aucune aide. Le problème central se situe alors au niveau des critères : qu'est-ce qu'une activité de valeur et qui en aura à décider ? Les difficultés que soulève ce problème (1) ne devront cependant pas nous cacher sa réalité pressante.

(1) Difficultés très grandes mais que nous ne croyons pas insurmontables dans une société démocratique pluraliste.

5. - Du secteur non commercial

Quels changements peut-on constater et que faut-il prévoir dans ce secteur ? On distingue ordinairement parmi les associations socio-culturelles dans un milieu local celles qui sont subventionnées et celles qui ne sont pas subventionnées.

Le secteur non subventionné est énorme et divers. A Annecy, il y a par exemple une excellente Société mycologique qui fait un bon travail social. Elle n'est pas subventionnée. Pourtant, avec des médecins, des pharmaciens, une association de ce genre peut, dans le domaine de l'éducation sanitaire, mener une action efficace. On doit se demander dans ces conditions à quoi correspond encore notre système traditionnel d'agrément et de subvention face aux nouveaux besoins de l'Education populaire. La Commission nationale d'agrément n'a pas de critère précis pour se décider. Récemment on a pu voir l'agrément refusé à une association réunissant des avocats, des architectes, des travailleurs sociaux en vue d'une action sociale et éducative en faveur des mal logés. Huit mois après, sans qu'il y ait eu aucun fait nouveau, cet agrément lui était accordé. Cet exemple est révélateur à la fois d'une évolution importante vers l'Education populaire dans le secteur des associations à caractère social et du désarroi qui en résulte dans nos organismes officiels. D'une part, l'Education populaire devient un aspect des efforts lancés pour l'animation des collectivités locales,

et, d'autre part, des associations à but social sont en train de devenir des associations culturelles; certaines exercent même des activités éducatives sans savoir qu'elles mériteraient de s'appeler association d'Education populaire ou sans souhaiter cette appellation. Une large extension de l'Education populaire en France est, à notre avis, subordonnée à cette transformation des associations à but social en associations à but culturel.

NAISSANCE D'UN NOUVEAU TYPE D'ACTIVITÉ SOCIO-CULTURELLE.

Autre exemple qui va dans le même sens : depuis trois ou quatre ans, dans le milieu des assistantes sociales, des conseillères du travail, etc., l'Education populaire est devenue une préoccupation majeure; dans les quelque trente écoles d'assistantes sociales de Paris, les cadres manquent pour enseigner les méthodes d'Education populaire dont la connaissance devient une matière de programme. Ainsi, dans le secteur non-commercial, on distinguait naguère les associations qui faisaient du travail social et les associations culturelles qui s'en tenaient en général à la tradition de l'Education nationale et des mouvements de jeunesse : éducation post-, para-scolaire et péri-scolaire, souvent animées par des instituteurs ou des professeurs, bref des éducateurs professionnels. Un troisième secteur devient aujourd'hui de plus en plus important : il se compose d'associations socio-culturelles qui se fixent des buts, à cheval sur les domaines du social et du culturel. Les critères selon lesquels se déterminent les buts et les activités de ces groupements sont des critères nou-

veaux. Il est normal que dans ces conditions, les critères qui commandent l'attribution de l'agrément et des subventions doivent faire l'objet, eux aussi, de réformes et de révision.

De cette évolution du secteur non-commercial, nous allons donner un autre exemple : on sait que l'Education populaire devient sans cesse plus complexe. A côté des institutions ou associations de base qui assument toutes sortes de fonctions indifféremment (diffusion de manifestations, formation de cadres, documentation, etc.) les besoins de notre société et l'accroissement même du nombre des activités de base tendent à susciter des organisations de « second degré » qui ont avant tout des compétences techniques : les unes organisent du tourisme, les autres distribuent de la documentation, font des études de besoins pour les municipalités, produisent des instruments de travail pour les animateurs, etc. Devant ces organisations du second degré, la Commission chargée d'accorder l'agrément ne sait trop quelle attitude adopter. Dans une certaine mesure, des organismes comme les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, Peuple et Culture, et sur un autre plan, l'Union Nationale des Centres de Montagne, ont déjà, depuis longtemps, ce caractère d'association du second degré. Peut-on les reconnaître et les aider en tant qu'associations faisant de l'Education populaire au premier degré ? Non. Alors, si on veut les aider, il faut établir des critères nouveaux car jusqu'à présent, l'éducation populaire a surtout été conçue comme travail fait à la base, au premier degré. Nous avons participé à des discussions récentes, à la Commission

nationale de l'agrément, où il apparaissait que cette évolution dans le sens d'une diversification des fonctions des associations et des types d'associations n'était pas encore perçue avec une netteté suffisante; il en résultait une certaine gêne dans les décisions. Or, il est vraisemblable que les associations du second degré vont voir leur nombre s'accroître rapidement au cours des prochaines années; mais il est à craindre que cette évolution se fasse sans que ne soient clairement définies les caractéristiques respectives des associations de base et des associations de deuxième degré. Sur ce point encore, la nécessité s'impose d'une politique prévisionnelle et planificatrice, établissant des critères nouveaux pour l'aide et le soutien de la part des Pouvoirs publics.

6. - Du secteur de l'État

Jusqu'aux environs de 1950, le Ministère de l'Education nationale était pratiquement l'unique département administratif ayant compétence pour aider l'éducation des adultes. Aujourd'hui, cet état des choses s'est largement modifié. De nombreuses autres administrations s'intéressent à l'Education populaire, parce que des besoins de formation et d'information pour adultes se sont faits plus pressants dans leurs secteurs, et cette évolution n'est pas circonscrite au domaine public. Aussi, faudrait-il sans doute que l'Education nationale prenne une vive conscience de ce changement si menaçant pour sa prédominance dans le secteur éducatif et qu'elle décide de s'y adapter. Le problème n'est certes pas simple. Chaque Ministère tient à avoir son service d'Education populaire propre puisqu'il se considère comme seul capable de régler les problèmes techniques de contenu et de méthode, particuliers à son secteur. De même, l'industrie privée ou nationalisée, souvent aidée par le Ministère du Travail, le Ministère de la Production industrielle, et les rouages du Plan et de la Productivité, en partant de ses propres problèmes de formation technique qui se posent aux divers niveaux de son organisation et de sa hiérarchie, en vient à poser la nécessité d'une éducation générale comme base et support de cette formation technique. Cependant cette reconnaissance du « non technique » pour des raisons « techniques » se ressent forcément de ses origines et implique une interrogation permanente sur le

sens, le but, l'extension minima d'une formation générale qui n'est pas voulue pour elle-même, du moins en un premier temps. De toute manière, l'industrie a tendance à développer ses propres activités et structures d'Education populaire, tout à fait étrangères aux services de l'Education nationale. Il en est de même des services publics de la Santé et de la Population pour l'éducation sanitaire et les domaines parallèles de l'éducation sociale; des services de l'Agriculture pour toute action tendant à élever le niveau professionnel et culturel des milieux ruraux, des services des Beaux-Arts et des Lettres cherchant à organiser à leur manière et dans les perspectives qui leur sont propres l'éducation de *leur* public; et dans tous ces domaines, l'action non-coordonnée des institutions publiques trouve son prolongement ou tout au moins sa correspondance dans le foisonnement anarchique et inorganique des initiatives du secteur privé plus ou moins directement accordé à tel ou tel de nos départements administratifs.

INSTITUTIONS CULTURELLES ET ORGANISATION DU PUBLIC.

Au sein même du Ministère de l'Education nationale, il existait naguère une division relativement simple mais qui déjà se traduisait en ignorance mutuelle sinon en rivalités inutiles : la Direction générale des Arts et Lettres gisait les *institutions culturelles* (ou l'aide à ces Institutions), tels les musées, les théâtres, et la Direction générale de la Jeunesse et des Sports soutenait les efforts visant à l'*organisation des publics* : Groupes de théâtre populaire, Associations de spectateurs, ou d'Amis des musées, etc.

Aujourd'hui, du point de vue administratif, ces deux

Directions générales ont changé de position, l'une fait partie du Ministère des Affaires culturelles, l'autre est devenue le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, toujours rattaché à l'Education nationale. L'unité de commandement, l'unité de politique et d'inspiration, sont les victimes de cette évolution. Mais, fait plus grave, parce que agissant à un niveau de profondeur et de spontanéité plus grand : les institutions elles-mêmes, musées, théâtres (1), etc., ont tendance à susciter autour d'elles un regroupement de public qui atteint partiellement le public des associations d'Education populaire et de jeunesse, mais qui déborde aussi très largement sur d'autres éléments.

L'on arrive ainsi à constater l'existence de *trois* secteurs d'activités et d'organisations à la fois juxtaposées et se recouvrant partiellement, mais fonctionnant souvent sans relations entre eux et parfois même d'une manière divergente :

a) Des institutions culturelles, musées, théâtres, bibliothèques municipales (qui sont à peu près 500 pour les principales villes de France);

b) Des *associations d'Education populaire, au sens traditionnel et restreint du mot*, qui groupent une partie du public selon des critères d'âge, de milieu, de contenu de l'action éducative; ou en fonction d'une technique,

(1) Tous les théâtres bien entendu ne sont pas dans le secteur de l'Etat, mais ceux qui nous intéressent ici, T.N.P., Théâtre de France, Centres Dramatiques régionaux en font partie, et la situation des Théâtres municipaux est voisine

cinéma, lecture, et c'est le cas des « passerelles » qui s'établissent facilement vers le secteur (c);

c) Des associations qui tendent à prendre en charge le rôle éducatif des institutions culturelles mentionnées plus haut au secteur (a). Pour ce dernier secteur, relativement neuf, la question se pose de l'autorité, de l'administration qui les subventionnera et avec quels fonds. Les administrations des Affaires culturelles et de la Jeunesse et des Sports n'ont pas trouvé encore un système de partage des responsabilités et de collaboration qui leur donne satisfaction et qui ait pour résultat d'améliorer d'une manière décisive la situation des groupements qu'elles doivent soutenir.

Au delà du domaine culturel proprement dit, celui que se partagent aujourd'hui l'Education nationale et les Affaires culturelles, il y a encore toutes les initiatives éducatives et culturelles des autres administrations, des entreprises du secteur public (de la Radiodiffusion-Télévision Française aux Usines Renault). L'Education populaire, l'Education des adultes, la Culture populaire est en train de faire explosion, et l'Etat subit les conséquences de cette expansion effervescente aussi bien que le secteur privé.

Pour remettre un peu d'ordre dans cette effervescence, pour assurer un minimum de coordination, pour éviter les doubles emplois et les politiques contradictoires les plus choquants, il faudrait d'abord par des *études sérieuses* établir ce que par analogie avec le domaine économique, nous pourrions appeler les « pôles d'expansion culturelle »

dans un milieu donné et dans les principaux milieux qui composent la nation. Quels sont les pôles les plus importants : les institutions, les organisations du public, le public non-organisé, quelles sont les voies les plus efficaces, les formes d'organisation les plus « économiques » ? C'est seulement sur la base d'études et de recherches sérieuses, apportant des réponses utiles à de telles questions qu'une action de coordination prévisionnelle et de planification deviendra possible dont nous apercevons dès à présent la nécessité pressante.

LES RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES PRIVÉES.

Dans ce domaine encore nous sommes actuellement en pleine évolution, sans que la réflexion avance au même pas que la réalité. Entre 1945 et 1948, nous avons vécu dans un système assez empirique : l'Etat subventionnait les associations les plus importantes, choisies selon des critères plus ou moins nettement définis. Les mouvements subventionnés recevaient leur subvention sans se sentir pour autant soumis à une action « dirigiste » et orientée de l'Etat. En 1958, après le 13 mai, les mouvements subventionnés ont redouté l'éventualité d'une pression politique de l'Etat et ont créé un organisme de défense commun, le GEROJEP. Mais n'y a-t-il pour les rapports entre l'Etat et les associations que ces deux attitudes possibles : l'acceptation plus ou moins passive de subventions isolées, d'ailleurs insuffisantes et accordées dans des conditions qui leur enlèvent une partie de leur utilité (renouvellement annuel, décisions prises tardivement, vers le

milieu de l'année), et défense sourcilieuse des libertés ? Il y a une contradiction permanente entre la dépendance matérielle acceptée et la défense contre des intentions dictatoriales supposées.

« Peuple et Culture », comme tous les mouvements subventionnés, oscille constamment entre ces deux attitudes. Mais du point de vue d'une expansion culturelle, d'une expansion systématique de l'Education populaire, il est évident que ce genre d'attitudes est insuffisant. Il faudrait arriver, pour des tâches précises nettement délimitées en fonction de besoins nettement définis, pour une campagne nettement délimitée (par exemple la modernisation des milieux ruraux, ou le développement des coopératives de spectacles, de théâtre, etc.) à des formes nouvelles de coopération avec l'Etat, garanties par une convention de longue durée.

De telles conventions comporteraient la reconnaissance explicite par l'Etat du caractère nécessairement pluraliste et mixte de l'Education populaire dans un pays démocratique tel que la France. Les mouvements se verraient ainsi confirmé le caractère d'utilité publique du travail accompli par eux non pas en rivalité mais en coopération avec les initiatives de l'Etat, des régions, des départements, des communes. L'Etat, de son côté, soutiendrait des activités laïques nettement définies et approuvées par lui ; pour ces activités le soutien ne serait plus un don gracieux et arbitraire du Pouvoir, mais un droit non soumis à un renouvellement annuel, les activités elles-mêmes ayant besoin d'être prévues et planifiées pour une

période prolongée. De telles conventions pourraient également clarifier le domaine de la participation des fonctionnaires publics à la vie des associations. Actuellement, il y a une situation confuse. Certains Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, certains Instructeurs spécialisés participent à titre privé à des mouvements. On ne sait pas toujours très bien s'ils agissent en tant que fonctionnaires ou en tant que militants. L'interdiction totale de ce genre d'activités personnelles serait une perte grave pour l'Education populaire, mais la collaboration de certains fonctionnaires à certaines activités des mouvements pourrait être posée et réglée par les conventions en question. Celles-ci pourraient contribuer aussi à résoudre le problème des cadres permanents des mouvements, associations et institutions subventionnés, soit en organisant la participation de fonctionnaires publics à ces activités, soit en garantissant des conditions de carrière satisfaisantes pour ce personnel.

7. - La place du Mouvement d'Éducation populaire, et plus généralement du mouvement culturel, dans la vie de la nation

Nous attaquons ici ce problème au niveau le plus général. Là encore, nous devons constater l'existence d'un état de crise. L'Education populaire, l'action culturelle doivent être définies, quant à leurs fonctions et leurs droits, vis-à-vis de toutes les autres grandes activités de la vie nationale. Ceux d'entre nous qui ont assisté à l'Université d'Été de Peuple et Culture, à Houlgate, en juillet 1960, auront certainement conservé un très fort souvenir de la Table Ronde qui permit aux représentants autorisés de trois grandes Centrales ouvrières d'exprimer leur position relative à la Promotion sociale. Nous avons été les premiers depuis de très longues années à réunir ainsi publiquement pour une discussion franche et loyale devant 200 animateurs d'Education populaire, les délégués des Bureaux confédéraux de la C.G.T., de la C.G.T.-F.O. et de la C.F.T.C. Ceux qui étaient présents ce jour-là ont pu prendre conscience de la force originale de rénovation que constitue dans notre pays l'ensemble du mouvement culturel à côté au mouvement politique et à côté au mouvement syndical. Il ne s'agit pas là d'une originalité pour l'opposition, mais pour une collaboration fructueuse en toute indépendance. Nos publics, nos

moyens, nos buts ne se recouvrent pas totalement avec ceux de l'action politique et de l'action syndicale. Nous représentons un aspect autonome et complémentaire mais nécessaire de la vie démocratique vécue. Nous devons agir avant tout pour obtenir la transformation des attitudes et comportements concrets des gens dans toutes les situations de la vie quotidienne, une transformation de la vie quotidienne, et ceci par des contenus et des méthodes et des formes d'organisation originales parce qu'adaptés à ce but qui est le nôtre. Cependant, ceux qui composent le mouvement culturel en tant qu'élément autonome participant au mouvement démocratique français, n'ont pas toujours une conscience suffisamment nette de la nature véritable de leur tâche, de la force véritable de l'ensemble de leurs groupements. Leur contribution, parallèle ou concentrique à celle des autres éléments de la démocratie française, est cependant d'une importance capitale. Cela s'est vu clairement lors de la déclaration commune des mouvements G E R O J E P au sujet de la guerre d'Algérie, en juin 1960, prise de position basée exclusivement sur les conséquences de cette guerre dans notre domaine mais d'autant plus impressionnante en tant que témoignage d'une fraction du mouvement culturel français représentant plus de trois millions d'adhérents.

Face au pouvoir politique, face à toutes les formes du pouvoir, le mouvement culturel peut constituer une puissance non pas isolée certes mais autonome. Dans un certains sens, il constitue une sorte de « lobby », un faisceau de forces qui pousse à la transformation sociale et

culturelle de tous les milieux dans tous les secteurs de l'activité humaine. De même que dans le domaine économique se multiplient aujourd'hui entre l'Etat et son administration d'une part et le public d'autre part, des organismes novateurs d'élaboration, de prévision et de gestion en commun (pensons aux rouages du Commissariat général au Plan et à la Productivité), de même dans les actions visant à transformer la vie socio-culturelle des milieux de base les divers organismes composant le mouvement culturel en France sont appelés à exercer une influence de plus en plus générale, et non seulement dans les milieux locaux mais à tous les échelons de la vie nationale. Tout en comptant dans leurs rangs des hommes ayant des idées politiques et des positions syndicales différentes, et peut-être même à cause de ce pluralisme, les organismes qui constituent une partie essentielle du mouvement culturel peuvent devenir un puissant facteur de transformation démocratique. Ils peuvent le devenir à condition de prendre conscience à la fois de leur originalité propre et de leur appartenance au courant démocratique, et à condition de mieux élaborer leurs méthodes et de mieux préciser leurs buts. Une réflexion renouvelée sur la fonction actuelle du mouvement culturel en France, constitue certainement une tâche noble et urgente pour toutes nos associations.

La crise actuelle de l'Education populaire est, selon une image inévitable mais juste, une crise de croissance. Trois vertus majeures sont, à nos yeux, nécessaires pour y faire face :

1. Tout d'abord, garder en nous l'idéal humaniste qui

a toujours été le nôtre, qui se traduit dans la lutte lancée pour plus de liberté, pour un épanouissement plus harmonieux des individus dans une participation plus grande à la vie sociale et à la vie culturelle. C'est là le grand legs du XIX^e siècle.

2. Cet humanisme actif devrait stimuler et orienter une imagination créatrice toujours à la recherche de solutions nouvelles pour les problèmes que nous venons de poser. A nouvelle situation, nouvelles réponses ! Quelles sont ces solutions ? Tout d'abord, ne pas ruminer : repenser véritablement les contenus, les méthodes, les structures de l'Education populaire, réhabiliter même une sorte d'audace utopique. Pas plus chez les hommes d'action embourbés dans les routines administratives que chez les chercheurs enfermés dans une conception statique de la recherche, l'utopie créatrice ne possède aujourd'hui la vitalité nécessaire pour répondre à des situations qui se renouvellent sans cesse. Bien entendu, il ne s'agit pas de revenir à la pensée utopique à la manière de Thomas Morus ou de Fourier ; au XX^e siècle, l'utopie est scientifique ou elle n'est pas. Prévision et planification sont peut-être les premiers traits de cette nouvelle utopie, de cette utopie concrète. Nous en sommes convaincus : il est nécessaire et légitime de faire progresser cette forme de néoutopie par des recherches actives en direction d'un changement planifié non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine culturel. Cela signifie

que la pensée « utopique » pour n'être pas gratuite, ne doit pas s'engager dans n'importe quelle direction, sur n'importe quel terrain, mais qu'elle doit s'assurer de certaines probabilités de vérité, d'utilité et de succès. L'utopie d'aujourd'hui devrait s'assurer d'avoir des chances sérieuses d'être la réalité de demain.

3. Avec l'imagination, il faut donc associer la prudence. Il faut mener de pair recherche et expansion. Je dirai recherche *active*. J'envie certains économistes qui depuis une vingtaine d'années ont véritablement dynamisé leur science, beaucoup plus que nous autres, sociologues, ne l'avons fait pour la nôtre. L'étude des modèles de croissance du développement économique s'est faite sur des bases de plus en plus solides. Non seulement à petite échelle, mais aussi à très grande échelle. A l'heure actuelle, il est tout à fait indispensable de promouvoir une sociologie culturelle qui soit une sociologie du développement culturel des masses, dans une civilisation marquée par l'accroissement de la consommation et du loisir. Dans cette nouvelle science, la part des dirigeants de la formation ou de l'information des adultes peut être très importante au niveau de l'élaboration des hypothèses de base. Les quelques hypothèses proposées aujourd'hui, nous les devons, certes, à un travail sociologique, mais également à une participation active depuis quinze ans à un mouvement comme le nôtre. Et puis ce ne sont pas seulement des hypothèses pour décrire ou pour expliquer qu'il nous faut, mais encore des hypothèses pour transformer. La recherche de sociologie culturelle peut prendre appui sur les hypothèses que lui fournit l'expérience des éduca-

teurs : ses résultats ensuite montreront à l'éducateur, à l'administrateur, à l'homme d'action, si leur « utopie » avance sur du terrain solide. Dans cette perspective, le type de relations entre l'homme d'action et le chercheur ne sera plus tout à fait le même que dans la situation antérieure; ce qui s'ébauche ici est une véritable coopération entre l'action culturelle et la sociologie culturelle. Ce travail est compliqué. Il demande des spécialistes. Vous, animateurs d'Education populaire, ne pouvez pas le mener seuls avec la rigueur nécessaire, de même que les chercheurs ne peuvent se passer ni de votre expérience, ni de votre action qui doit prolonger leur recherche. Notre collaboration comporterait donc trois secteurs :

1. *Secteur de la recherche scientifique proprement dite* : étude coordonnée de nos problèmes à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale. Ce travail requiert des spécialistes auprès de qui l'éducateur doit jouer un rôle d'informateur.

2. Mais, à côté de ce travail scientifique, il est important qu'il y ait un *secteur d'observation empirique* : là, des dirigeants conscients de l'information et de la formation, entraînés à des attitudes expérimentales et formés pour faire des enquêtes limitées dans leur milieu local, peuvent fournir des hypothèses très utiles qui pourront être vérifiées ailleurs. Dans cette perspective, la recherche active n'est pas seulement une recherche limitée aux seuls chercheurs. Cet ensemble de recherche sociologique et d'action culturelle expérimentale peut permettre de faire avancer à la fois la science et l'éducation. Ce genre de travail sera

d'une utilité immédiate à l'action éducative à laquelle il fournit une base de réflexion élargie, alors qu'elle n'a pas toujours besoin d'études menées avec une rigueur scientifique extrême.

3. *Enfin, un troisième secteur*, le plus vaste, comprend l'ensemble des animateurs et éducateurs, souvent de premier ordre, qui n'ont ni besoin ni envie de prendre une part active à une recherche de sociologie culturelle, ni même de se livrer à des observations systématiques. L'intuition leur suffit, ainsi que la lecture des compte-rendus d'expériences réalisées ailleurs.

Disons, pour terminer, que toutes ces remarques sont incomplètes et imparfaites : ce sont des coups de phare dans une direction où nous devons avancer de concert, chacun avec nos préoccupations et nos méthodes propres, mais tous conscients de la grande œuvre qui reste à accomplir dans les années qui viennent pour faire progresser l'Education populaire en fonction des besoins culturels de la civilisation contemporaine.

Instruments
pour connaître les besoins
de l'Education Populaire

Instruments pour connaître les besoins et l'Education Populaire

L'étude précédente et les commentaires qui l'accompagnent exaltent autant qu'ils accablent. L'animateur d'Education populaire est en droit de se demander ce qu'il doit faire au regard de ces tâches nouvelles. La seule prise de conscience de l'ensemble de ces problèmes nécessite de sa part un effort de documentation qu'il lui est parfois difficile de mener à bien. Et il lui est demandé davantage : il ne suffit pas que quelques experts établissent des programmes, forment des plans, émettent des prévisions, il faut que les animateurs qui travaillent à la base soient associés à ce renouvellement des perspectives de l'Education populaire.

Peuple et Culture voudrait stimuler des initiatives pour une prise de conscience plus vive de ces tâches. Il lui appartient d'amorcer des actions plus directement et efficacement ancrées dans les réalités nouvelles, plus étroitement adaptées aux problèmes nouveaux de l'Education populaire, tels qu'ils viennent d'être définis ci-dessus.

Si tous les éducateurs ne perçoivent pas encore ces tâches dans toute leur ampleur, néanmoins la nécessité de repenser les buts de l'Education populaire s'affirme de plus en plus dans la conscience des animateurs de base. C'est l'impression majeure qui ressort d'une enquête que les stagiaires du stage *Sciences sociales appliquées au progrès de*

l'Education populaire ont effectuée en 1960 à Houlgate auprès de l'ensemble des animateurs participants à l'Université d'été. Cette prise de conscience se concrétise dans l'aveu que les animateurs font de leurs difficultés, de leurs faiblesses, de leurs insuffisances.

Ces insuffisances sont réelles. Comment en serait-il autrement étant donné les moyens dont ils disposent ?

- deux mille éducateurs permanents à peine pour toute la France ;
- un budget public nettement insuffisant et dispersé.
- des stages de formation en nombre dérisoire au regard des besoins.

Avoir une conscience globale de ces insuffisances ne résout rien. Si l'on veut de quelque manière que ce soit élever le statut de l'Education populaire en France, il faut en faire l'inventaire; il faut se rendre compte de la manière dont elles sont perçues par l'éducateur de base; il faut comprendre d'une manière concrète, quels sont les obstacles que celui-ci rencontre dans des situations quotidiennes réelles.

Autrement dit, donnons la parole à l'animateur de base. Qu'il évalue lui-même les besoins de l'animation dans son milieu local. Cette estimation non seulement permettra d'étayer le programme sur des faits concrets, mais de plus elle sera pour lui l'occasion de réfléchir aux besoins de son milieu et par là même aux moyens d'y répondre.

La connaissance des besoins du milieu, c'est la première étape dans la voie du renouvellement des méthodes de l'Education populaire. C'est la tâche que se propose

Peuple et Culture. Comment y associer ces animateurs ? La Commission « Peuple et Culture » des Sciences sociales appliquées au progrès de l'Education populaire a établi un questionnaire susceptible d'aider les animateurs à mieux déceler les besoins des groupements dans lesquels ils agissent.

L'exposé technique ci-dessous est destiné à l'animateur de base. Il a pour but d'essayer d'éclaircir des notions et des opérations qui ont un sens précis en sociologie. Cet exposé permettra en outre de situer certains objectifs que poursuit Peuple et Culture dans son effort pour s'appuyer sur les Sciences sociales.

1. *Quelques problèmes de définition.*

a) Qu'est-ce qu'un besoin ?

« J'ai besoin d'argent. J'ai besoin de dormir. J'ai besoin de vacances. » Ce mot « besoin », revient à tout propos dans le langage quotidien. Pourtant, on est très embarrassé pour le définir. Economistes, psychologues, sociologues s'y sont essayés : leurs définitions ne coïncident pas. Nous ne nous engagerons pas ici dans les méandres du vocabulaire de ces différentes disciplines. Interrogeons-nous plutôt sur le sens du mot « besoin » dans le langage quotidien. Si vous demandez à un animateur ou à un maire d'une ville quelconque : « Comment êtes-vous équipé sur le plan sportif ? » Il peut vous répondre ainsi :

« Ici, nous avons un terrain de football, nous avons aussi un petit stade pour le basket et le volley, mais c'est très insuffisant. Le dimanche matin, les jeunes de 18 à 30 ans forment des équipes, mais il n'y a rien pour les

jeunes de moins de 18 ans. Ils se plaignent de n'avoir rien à faire le dimanche. Si nous avions un stade plus grand, je suis sûr que la moitié des jeunes ferait du sport. Il faudrait aussi une piscine, d'autant plus que l'été nous avons presque 50 % des familles qui ne partent pas en vacances et qui aimeraient faire de la natation. D'ailleurs, si rien n'est fait d'ici deux ans, la situation sera pire encore, car dix mille personnes vont s'installer dans les nouveaux H.L.M. »

Les mots tels que : *insuffisant, il n'y a rien, ils se plaignent, ils aimeraient, il faudrait, si nous avions*, indiquent des besoins. Le besoin s'exprime dans le langage parlé, sous forme de regrets ou de désirs, de souhaits, de revendications, de projets. Le vocabulaire quotidien est un révélateur des besoins.

Ces désirs, ces projets, ces revendications sont l'expression de *déséquilibres* (ou de *tension*) entre ce *qui est et ce qui pourrait être*. Nous dirons que le besoin est l'aspect subjectif de ces déséquilibres. Ce sont ces tensions et ces déséquilibres qu'une étude des besoins devra explorer et faire apparaître. Dans le domaine culturel, cette tâche est essentielle. Le rôle de l'Education populaire c'est précisément de résoudre ces déséquilibres, de répondre à ces besoins et de les faire évoluer.

Mais avançons dans notre recherche d'une définition; de l'analyse du discours nous retenons que le besoin s'exprime à la fois dans un jugement porté sur une situation présente, perçue comme privative, restrictive, insuffisante par rapport à une situation projetée dans l'avenir

ou dans l'idéal, appréhendée comme meilleure ou bénéfique. Le besoin traduit un sentiment de privation et d'insuffisance lié à un désir de croissance et d'amélioration. Mais le besoin n'est pas ressenti seulement comme une privation. L'être humain n'est pas neutre devant cette situation privative. Celle-ci est vécue comme un obstacle, mais elle est aussi dynamique parce que riche d'une multitude de solutions susceptibles de satisfaire les besoins. La conception du besoin que nous proposons s'appuie sur ce fait que le besoin n'est pas stable. L'être humain, être de besoin, n'est pas un être achevé. *C'est un être qui progresse* selon la dynamique de ses besoins. Ainsi, loin d'installer les gens dans leur confort, une étude de besoin peut-elle les pousser à découvrir les exigences de leur personnalité.

Cette conception doit nous amener à faire la critique des méthodes d'exploration des besoins qui reposent sur une conception statique de l'homme. Nous visons là surtout les études de marché, où l'homme est conçu comme une « mécanique » déterminée par les lois de l'offre et de la demande.

b) *Comment distinguer les besoins ?*

Nous distinguons les besoins selon :

1. leur mode d'apparition;
2. leur mode d'existence;
3. leur mode de satisfaction;
4. leur mode de perception.

1. *Mode d'apparition :*

Tous les besoins ne sont pas évidents. C'est même une des caractéristiques du besoin de n'être pas toujours visible.

Le besoin est plus ou moins caché, dissimulé, camouflé. Si le besoin s'exprime clairement, nous disons qu'il est *manifeste*.

Seuls les besoins manifestes sont susceptibles d'être inventoriés par un animateur d'Education populaire. En revanche, l'étude des besoins cachés — nous dirons encore des besoins *inconscients* — exige l'utilisation des techniques d'exploration délicates qui ne sont pas de notre ressort. Certains besoins sont en sommeil, « en gestation »; ils attendent le moment d'apparaître. Ceux-ci aussi peuvent être détectés. Nous parlons là de *besoins latents*.

De même, les besoins correspondant à une situation future ne sont pas identiques aux besoins d'une situation actuelle. Par exemple, l'implantation de larges groupes d'habitations dans une localité modifie considérablement les besoins actuels de cette localité. On peut d'une certaine façon prévoir par divers procédés l'extension ou la réduction des besoins dans l'avenir. Lorsqu'on estime les besoins en fonction d'une situation future, on parle de *besoins potentiels*, pour les opposer aux *besoins actuels* ayant trait à une situation présente.

2. Mode d'existence :

En outre, le besoin n'est pas facile à saisir, il prend des formes diverses. Il est déplacé, déformé ou comprimé. Pour traduire ces déformations le langage courant parle de *besoins artificiels* et les oppose aux besoins réels ou véritables. A vrai dire, la démarcation entre besoins artificiels et besoins réels est difficile à établir. Libérer les hommes des besoins artificiellement produits et les pousser à décou-

vrir leurs besoins réels est un des buts de l'Education populaire. L'étude des besoins doit permettre de démasquer les artifices selon lesquels les besoins sont satisfaits. A cet égard, l'étude des besoins est déjà un procédé de démystification.

3. Mode de satisfaction :

Une distinction analogue s'impose d'après le mode de satisfaction des besoins. Certains besoins sont exprimés compte tenu des moyens propres à leur satisfaction : on est dans le domaine du *réalisable*. Certains sont de pures aspirations; on est alors dans la sphère de l'*idéal*. Il est important de tenir compte de cette distinction lorsqu'on veut mettre en place un programme d'action et établir un ordre de priorité dans la satisfaction des besoins.

4. Mode de perception :

Enfin, les besoins sont différents selon la façon dont on les perçoit. Si le besoin est ressenti à l'intérieur de soi, nous parlerons de *perception subjective*. Si le besoin est perçu chez les autres, ou si l'on cherche à percevoir les besoins de son milieu, c'est-à-dire à l'extérieur de soi, on parlera d'une perception *semi-objective*. Cette perception n'est pas tout à fait objective, car on ne perçoit les besoins des autres que par rapport à ses propres besoins. Par exemple, la perception des besoins du milieu par un leader bien que sa sensibilité soit plus affinée, plus informée que celle du simple usager peut être entachée d'une certaine subjectivité. C'est ce fait d'être à la fois objective et subjective qu'exprime l'épithète « semi-objective ».

On peut également percevoir les besoins des autres à travers les indices objectifs de besoins et ceci d'autant mieux qu'on dispose d'instruments pour détecter ces indices objectifs. On parlera, dans ce cas-là, d'une perception des besoins à un niveau *objectif*.

Ce schéma résume l'ensemble de ces définitions :

Définitions Besoin	Actuel				Potentiel		Satisfactions réalis. idéales
	Manif.		Latents				
	Réels	Artifi- ciels	Réels	Artifi- ciels			
Niveau Subjectif							
Niveau Semi- objectif							
Niveau objectif							

Les notions présentées ici sont en train de passer dans le langage courant. D'autre part, la perception et la connaissance des besoins du milieu est un aspect de la formation d'un animateur. Définir le besoin et énumérer ses propriétés, c'est d'une certaine manière trouver des techniques qui permettent de le déceler et les moyens de le satisfaire.

En effet, les techniques d'exploration des besoins découlent directement des propriétés du besoin que nous venons de distinguer.

II. Comment explorer les besoins ?

L'étude de besoins consiste à dresser l'inventaire de ce qui est (ou sera) nécessaire, souhaitable et réalisable dans une situation existante, présente ou future.

a) Types de questions :

Le besoin, nous l'avons dit, s'exprime dans un jugement porté sur une situation présente ou future. Il s'agira donc d'amener les gens à porter des jugements positifs ou négatifs sur des situations ou de leur faire exprimer des choix, en leur proposant des alternatives. Les questions seront posées au présent pour évaluer les besoins actuels, au futur pour les besoins potentiels.

Reprenons le cas du maire interrogé sur l'équipement de sa commune. Il dit : « Les gens demandent ou aimeraient avoir une piscine », je lui pose la question : « Est-ce nécessaire ? » S'il me répond « oui », j'en conclus : « Besoin *réel* ». S'il me dit « non », ce n'est pas absolument nécessaire, je dis : « Aspiration *idéale* ». S'il souhaite avoir une piscine, je peux lui demander : « Est-ce réalisable ? » S'il répond : « Je vais disposer d'un crédit de 300 millions pour cette piscine », je dirai : « Besoin *réalisable*, compte tenu des moyens ». On peut en fait multiplier ces différenciations ou les restreindre. Tout dépend de la précision que l'on désire atteindre dans les résultats.

La première opération consiste donc à définir des types de jugements propres à faire émerger les besoins.

b) Catégories d'éléments culturels :

Une fois définis les types de jugements, c'est-à-dire les

questions susceptibles de différencier le nécessaire du souhaitable et le réalisable de l'idéal — nous devons faire l'inventaire, c'est-à-dire l'énumération des éléments sur lesquels on veut savoir s'il y a besoin. Ce travail repose sur des enquêtes d'exploration dont les techniques sont assez difficilement manipulables. Nous proposerons, au contraire, des catégories de besoins culturels que nous avons éprouvées dans d'autres enquêtes. Ces catégories se divisent en quatre grands postes :

— *l'équipement*, c'est-à-dire essentiellement les locaux et l'équipement matériel (matériel pédagogique : appareil de projection, télévision, appareil photo, etc.);

— *le public* : quel public fréquente l'association ? Des ouvriers, des étudiants ? Quel public souhaiterait-elle avoir ? si elle destine ses activités à un public ouvrier, et qu'elles soient suivies surtout par un public de milieu bourgeois, le besoin concernant le public n'est pas satisfait;

— *le fonctionnement* : il s'agit de l'organisation, de l'animation, des cadres et de leur formation. Le responsable interrogé est-il satisfait de la qualité des personnes qui l'entourent ? Trouve-t-il que l'association fonctionne bien ?

— *le contenu* : concerne les programmes d'activités, les thèmes des cercles culturels et les activités dans leur ensemble. Correspondent-elles à ce que le public en attend ?

Dans chacune des grandes rubriques, il s'agit d'établir une liste d'éléments sur lesquels il peut y avoir besoin ou non. Par exemple, pour l'équipement d'une commune, nous avons fixé la liste suivante : café, bal public, lieu de

pêche, camping, stade, jardin, piscine, baignade, terrain de vol à voile, aérodrome, cinéma, salle de concert, théâtre, télé-club, salle de conférences, discothèque, bibliothèque, musée, galerie de peinture, salle de réunions, salle syndicale, salle privée, lieux de culte, centre culturel, maison de jeunes, colonies de vacances, centre de tourisme, centre d'information local. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle doit être complétée à l'aide de questions ouvertes.

Maintenant, nous avons les éléments nécessaires pour formuler des questions et établir un questionnaire sur les besoins.

c) *Délimitation du champ d'exploration :*

Nous distinguons trois échelons géographiques conventionnels : le plan *local*, *départemental*, *national*. Si l'on fait l'enquête sur le plan local, cela veut dire que l'on choisira les gens que l'on interroge dans la commune. Si l'on veut connaître les besoins sur le plan départemental, on procédera, par exemple, par une enquête sur les associations. Et, sur le plan national, on choisira des fédérations nationales (1).

Qui peut-on interroger ? Pour connaître les besoins des gens, on peut demander aux usagers eux-mêmes leurs points de vue. On aura des renseignements au niveau subjectif car les gens parleront de leurs propres besoins; d'autre part, on peut interroger des gens qui sont particulièrement bien informés sur les besoins des autres, qui

(1) Naturellement, on peut varier les techniques : faire une enquête locale et en déduire des résultats sur le plan national.

sont ce que nous appelons des *leaders*, animateurs d'associations.

On peut procéder par ces raisonnements déductifs à partir de certaines observations objectives ou descriptives du milieu. Prenons l'exemple de l'étude d'une courbe démographique : si l'on s'aperçoit que la population actuelle d'un grand ensemble comporte plus d'enfants entre 5 et 10 ans que de jeunes entre 14 et 18 ans, — mettons le double — on peut théoriquement établir les besoins potentiels des jeunes de 14 à 18 ans d'ici huit à dix ans. Ils auront doublé par rapport aux besoins actuels.

Enfin, une méthode privilégiée mais peu utilisée : celle qui cherche à stimuler les besoins. C'est ce que les animateurs appellent une *expérience-pilote*. Les sociologues l'appelleront « expérimentation ». C'est-à-dire que l'on fera un contrôle avant l'expérience-pilote et un autre après l'expérience-pilote. On pourra ainsi éveiller des besoins latents et en déduire, pour des situations analogues, le processus d'apparition des besoins culturels.

Le choix des populations à interroger — quand on peut procéder à une estimation rigoureuse des besoins — s'appuie sur ces procédés statistiques, dits « d'échantillonnage ». Ce n'est pas un choix au petit bonheur, mais nous ne pouvons pas entrer ici dans les détails de ces problèmes.

On ne demande pas en effet à un éducateur de faire un travail scientifique, de procéder à une estimation complète des besoins de son milieu. Une telle estimation ne peut pas résulter d'ailleurs de l'emploi d'une méthode unique. Elle résulte de la combinaison de ces quatre

méthodes à tous les échelons. C'est le cas idéal, représenté par le schéma ci-après :

ÉTUDE DES BESOINS : CADRE LOCAL, DÉPARTE- MENTAL, NATIONAL	TECHNIQUES D'EXPLORATION (EXEMPLES)	TYPES DE QUESTIONS À POSER
Niveau subjectif : pu- blic.	Interview centré. Questionnaire. Sondage d'opi- nions. Etude de marche. Etude de motiva- tion. Courbe de consom- mation.	Que souhaite-t-on ? De quoi se plaint- on ? Si on avait 10.000 francs de plus, qu'est-ce qu'on ferait ?
Niveau semi-objectif : leader.	Interview des lea- ders novateurs, conservateurs, opposants.	De quoi manque- t-on ? Est-ce nécessaire ? Est-ce réalisable ?
Niveau objectif : in- dices objectifs.	Observation des plans d'équipe- ment, étude des courbes démo- graphiques, sta- tistiques de l'em- ploi, etc.	
Niveau expérimental : expérience - pilote contrôlée.	Cahier de séances. Contrôle de parti- cipation du pu- blic. Contrôle des réac- tions, etc.	

L'enquête que nous proposons ci-dessus aux animateurs se situe par rapport à une situation actuelle. Elle s'appuie sur un mode de perception semi-objectif. Elle s'adresse à des leaders d'associations. Elle vise à connaître les besoins manifestes d'un milieu local. Il s'agit donc d'une enquête partielle, dont les résultats ne sauraient aussi n'être que partiels. On pourrait ainsi comparer le travail de sociologue et de l'éducateur, à trois degrés :

— le sociologue chargé de faire un travail scientifique; qui est tenu d'observer une méthode rigoureuse;

— l'éducateur qui utilise les sciences sociales. Il emprunte ses outils au sociologue et les utilise non pour l'amour de la science, mais pour faire progresser l'Education populaire;

— le « poète » de l'Education populaire qui se fie à son intuition et n'éprouve pas le besoin d'utiliser les sciences sociales.

Nous ne méconnaissons pas le rôle de l'intuition pédagogique. De toute manière, elle est essentielle. Sans elle, il n'y a pas d'innovations en Education populaire. Mais qu'il nous soit permis de conclure sur l'intérêt que, selon nous, peut présenter aux yeux de l'éducateur une étude des besoins.

On peut déterminer plusieurs plans où les études de besoins peuvent être utiles à l'Education populaire :

1. Celui de *la formation personnelle de l'animateur*, l'étude de besoins accroît son champ d'observation, c'est un microscope aux mains de l'éducateur pour étudier le milieu. C'est un *amplificateur pédagogique*. Elle donne de

l'ampleur de vue. Elle incite l'éducateur à s'intéresser à de nouveaux groupes de gens, à de nouveaux problèmes, à mieux percevoir les obstacles à ses objectifs.

2. L'étude de besoins est au service de l'association. Elle suscite le progrès du groupement dans lequel travaille l'animateur. Elle permet de mieux situer les objectifs de l'association par rapport aux exigences du milieu. A la suite d'une étude de besoins, les responsables d'associations sont amenés à susciter de nouvelles activités en rapport avec la demande du public. Ces activités auront plus de chance d'être suivies si elles correspondent aux aspirations des gens. Une telle connaissance donnera plus de vitalité à l'association, elle augmentera son statut dans le milieu local.

3. A l'échelle locale (commune, ville, quartier, grands ensembles), la connaissance des besoins du milieu et du public permet à l'éducateur de faire prédominer son point de vue lorsqu'il a affaire, par exemple, à la municipalité distributrice de crédits. L'étude de besoins devient alors une arme entre les mains de l'animateur. Elle contribue à l'élévation du niveau culturel de la ville.

4. Enfin, l'étude de besoins à l'échelon national, régional ou départemental permettrait d'orienter la politique d'expansion, non seulement dans un sens économique mais aussi culturel.

QUESTIONNAIRE :

P.S. — Ce questionnaire n'est qu'un modèle. Le questionnaire de travail grand format que vous devrez utiliser est à votre disposition à Peuple et Culture, 14, rue Monsieur-le-Prince, Paris. Vous pouvez le demander à la Commission des Sciences sociales appliquées au progrès de l'Education populaire.

CONSIGNES RELATIVES A L'ENQUÊTE
SUR LES BESOINS
DES MOUVEMENTS D'ACTION CULTURELLE

Ce questionnaire peut être rempli par :

- 1° *Le responsable d'une association, particulièrement informé des besoins de celle-ci. C'est d'abord à lui que s'adresse ce questionnaire;*
- 2° *Chacun des animateurs d'une même association. Il peut être en effet intéressant de tenir compte de leurs différents points de vue.
A cet effet, nous vous conseillons de répondre au questionnaire séparément, sans vous concerter. Vous pourrez ensuite confronter vos réponses.*
- 3° *Plusieurs responsables appartenant à des associations différentes d'une même ville ou d'une même localité. Il serait utile d'avoir le point de vue de plusieurs associations ayant un fonctionnement et des moyens différents. Vous pouvez distribuer ce questionnaire autour de vous.*

Ce document provisoire est destiné à aider les animateurs à connaître les besoins de leur milieu. Toutes suggestions visant à l'améliorer seraient bien accueillies.

Colonnes réservées au dépouillement

--	--	--

*Enquête auprès des animateurs
sur les besoins
des Mouvements d'action culturelle*

Date de l'enquête :

Nom de la commune d'implantation :

- 1 - Dans quelle Association jouez-vous un rôle d'animateur ?
(écrire en clair le nom de l'Association) (1).
- 2 - Quelles sont vos fonctions à l'intérieur de l'Association ?
(si vous n'avez pas de fonctions définies, dites quelles sont vos tâches ?)
- 3 - Etes-vous permanent,
semi-permanent,
(barrer la mention inutile.)
- 4 - Essayez d'établir avec le plus de précision possible la durée que vous consacrez en tant qu'animateur aux activités de l'Association en prenant pour base les activités de la dernière semaine.

	rémunéré	bénévole

(1) La Commission Sciences sociales procurera sur demande aux animateurs intéressés une grille de classification des Associations.

- 5 - Si cette semaine est exceptionnelle, essayez d'estimer la durée moyenne hebdomadaire de vos activités d'animateurs.
- 6 - Estimez-vous avoir été formé à votre rôle d'animateur ?
- 7 - A quel âge avez-vous commencé à avoir une action dans un groupe organisé ?
- 8 - A quel âge avez-vous eu une responsabilité d'animateur ?
- 9 - Dans quelles circonstances êtes-vous devenu responsable ?
- 10 - Pour quelles raisons ?
- 11 - Comment avez-vous été formé ?
- 12 - Dans quel domaine surtout aimeriez-vous perfectionner votre formation ?
- 13 - Comment ?

14 - Votre Association est-elle régie par un statut spécial ? (1).

15 - Comment est composé le Conseil d'administration ?

16 - Qui gère l'Association ?

17 - Qui a le pouvoir de gestion ?

18 - Qui a le pouvoir de décision ?

19 - Y a-t-il des points du statut qui vous semblent demander une modification ? (A préciser, s.v.p.)

(1) Si oui, ayez l'obligeance de joindre les statuts au questionnaire.

	20 - Quels sont les moyens de l'Association ?	21 - Quels moyens serait-il nécessaire d'introduire pour faire progresser les buts de l'Association ?
1 - Locaux (s'il y a lieu, donner des indications sur la situation des locaux dans le quartier).		
2 - Ressources (indiquer l'origine des ressources et, si possible, le montant par catégorie de ressources).		
3 - Personnes (animateurs, secrétaires...)		
4 - Equipement matériel.		
5 - Techniques pédagogiques.		
6 - Autres moyens (à remplir tout spécialement).		

22 - A votre avis, y a-t-il des moyens qu'il faudrait plutôt éviter ?

L'équipe d'animateurs qui vous entoure.

- 23 - Combien y a-t-il d'animateurs dans votre Association ?
Quelles sont leurs fonctions ? Sont-ils permanents ou bénévoles ?
Combien d'heures environ consacrent-ils à leurs activités d'animateurs ?

	Anima- teurs			Fonctions	Marquer une croix dans la colonne correspon- dante		Temps consacré (environ)		
					Per- man ^t	Béné- vole	par sem.	par mois	par an
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									

- 24 - Ce nombre vous paraît-il suffisant pour le moment ?

- 25 - Dans votre Association, souhaitez-vous : 26 - Pour quelles activités ?

- a) un permanent ?
b) ou un permanent suppléant (s'il y a lieu) ?
c) ou bien plus de bénévoles ?

- 27 - Pouvez-vous préciser les avantages ou les inconvénients du permanent et du bénévole ?

- 28 - Quelles sont les activités organisées dans le cadre de l'Association ?

Activités techniques	Activités éducatives	Activités administratives	Autres activités

- 29 - Quel genre d'activités éducatives faudrait-il organiser en plus ?

- 30 - Pour quelles raisons ?

- 31 - Quelles sont, à votre avis, les qualités d'un bon animateur ?
(si vous pensez que ces qualités dépendent du genre d'activités qu'il assume, indiquez à quel type d'animateurs vous vous référez : directeur de la Maison des Jeunes, animateur de Ciné-Club, responsable d'Association, etc.).

- 32 - Comment, à votre avis, devrait être formé un bon animateur ?
(tel que vous l'avez décrit ci-dessus).

Caractéristique du public. — Cette question permet à l'animateur de prendre conscience de la composition du public qui fréquente son Association ou qu'il voudrait avoir. Nous vous demandons de remplir très soigneusement cette rubrique.

	34 - <i>Qu'aimeriez-vous qu'il soit ? (2).</i>			33 - <i>Quel est votre public ? (1).</i>		
	Nom- bre	Pro- por- tion	Je ne sais pas	Nom- bre	Pro- por- tion	Je ne sais pas
1 - Participation.						
Nombre total de membres :						
a) Membre honoraire.....						
b) Membre adhérent inactif (ne payant qu'une cotisa- tion occasionnelle).....						
c) Membre adhérent inactif payant une cotisation ré- gulière						
d) Adhérent actif partici- pant régulièrement aux activités techniques (atti- tude de consommation).						
e) Adhérent actif partici- pant irrégulièrement aux réunions de travail : Commission, Comité ...						
f) Adhérent actif partici- pant régulièrement aux réunions de travail (atti- tude de producteur)....						
g) Adhérent actif partici- pant aux réunions et assumant des responsabi- lités techniques.....						

(1) Indiquez en face des lignes correspondantes les chiffres ou la proportion des gens qui participent à votre Association. Marquez 0 si à la caractéristique mentionnée dans la ligne ne correspond dans votre Association aucun public réel.

(2) Indiquez en face des lignes correspondantes le chiffre ou la proportion des gens que vous souhaiteriez avoir.

h) Adhérent actif partici-
pant et assumant des
responsabilités adminis-
tratives

i) Adhérent actif partici-
pant aux réunions et
assumant des responsabi-
lités dirigeantes.

Nombre total des adhérents
de toutes catégories....

	Quel est votre public ?		Qu'aimeriez- vous qu'il soit ?	
	Nbre	Pro- port ⁿ		
2 - Votre public est-il :				
— exclusivement masculin,				
— exclusivement féminin,				
— mixte.	H :	F :	H :	F :
3 - Quel est l'âge moyen de votre public ?	Nbre	Pro- port ⁿ		
— moins de 21 ans,				
— entre 21 et 25 ans,				
— entre 26 et 35 ans,				
— entre 36 et 50 ans,				
— entre 50 et 65 ans,				
— plus de 65 ans.				
4 - Avez-vous surtout :	Nbre	Pro- port ⁿ		
— des célibataires,				
— des mariés (e) ou en ménage,				
— d'autres personnes veu- ves ou divorcées.				

5 - Quels sont les niveaux d'instruction des membres ?	Nbre	Proport ⁿ		
1 - pas de certificat d'études				
2 - certificat d'études				
3 - apprentissage sans CAP				
4 - apprentissage sans CAP				
5 - brevet technique				
6 - brevet élémentaire				
7 - études secondaires incomplètes				
8 - baccalauréat				
9 - études supérieures				
10 - cours post-scolaires du soir ou par correspondance				
6 - Où habitent-ils ?	Nbre	Proport ⁿ		
— surtout en milieu urbain				
— surtout en milieu rural				
— surtout en banlieue				
— surtout dans de grands ensembles				
7 - D'où viennent-ils ?	Nbre	Proport ⁿ		
— surtout de milieu urbain				
— surtout de milieu rural				
— de l'étranger				
— de pays de la Communauté ou d'Afrique du Nord				
— autres précisions				

8 - Sont-ils ?	Nbre	Proport ⁿ		
1 - ouvriers spécialisés et manœuvres				
2 - ouvriers professionnels qualifiés				
3 - employés de bureau				
4 - employés de commerce				
5 - cadres moyens				
6 - artisans				
7 - petits commerçants				
8 - petits industriels, gros commerçants				
9 - carrières libérales				
10 - étudiants				
11 - apprentis				

35 - Estimez-vous que votre Association fonctionne ?

	Répondez par oui ou par non	36 - Pour quelles raisons ?
— très bien ?		
— bien ?		
— assez bien ?		
— moyennement ?		
— plutôt mal ?		
— très mal ?		

- 37 - A votre avis, que faut-il entreprendre pour qu'une Association comme celle dont vous êtes animateur, fonctionne très bien ? (indiquez vos suggestions, observations, expériences, etc., s.v.p.)

Que décideriez-vous d'entreprendre si vous obteniez :

38 - Une subvention

de 250 NF
de 500 NF
de 1 000 NF
de 5 000 NF
de 10 000 NF
de 30 000 NF

39 - Ou si vos ressources étaient augmentées de :

10 %
25 %
50 %
plus de 50 %

- 40 - Si dans l'année 1961 le maire de votre municipalité pouvait disposer d'un supplément de ressources pour entreprendre des travaux importants, que lui conseilleriez-vous de faire, sur le plan de votre commune ?

Identité de l'animateur qui a répondu à ce questionnaire.

NOM :

(1) (facultatif)

ADRESSE :

(facultatif)

SEXE :

F.

M.

AGE :

PROFESSION :

Dans quelle Institution ou Association avez-vous un rôle d'animateur ?

Indication sur la localité :

(Nombre d'habitants; est-ce un centre industriel ou une « ville dortoir » ? Une localité agricole ?...)

A quel milieu social estimez-vous appartenir vous-même ?

(1) Le nom et l'adresse sont facultatifs.
Mais vous nous aideriez en les donnant, au cas où nous aurions des renseignements complémentaires à vous demander.

PEUPLE et CULTURE, 14, Rue Monsieur-le-Prince, PARIS-VI - DANton 58-96

Revue d'Education Populaire

Directeur Gérant : J. Dumazedier

Rédacteur en Chef : B. Cocérés

© Copyright Peuple et Culture Tous droits de reproduction réservés.....

Com. Parit. 33.096

Imp. Vieux Charles - 49, rue M.-le-Prince, Paris

Dépôt légal AVRIL 1961

